

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 NF ; ETRANGER : 40 NF
(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 NF

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 41^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 21 Juin 1962.

SOMMAIRE

1. — Demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée. — Nomination des membres de la commission *ad hoc* (p. 1869).
2. — Plan de développement économique et social. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1870).
Discussion générale (*suite*) : MM. Clément, Pinoteau, Nungesser, Yrissou, Clermontel, Monnerville, Véry, Feuillard.
Suspension et reprise de la séance.
MM. Brocas, Durroux.
Renvoi de la suite du débat.
3. — Ordre du jour (p. 1890).

PRESIDENCE DE M. JACQUES RAPHAEL-LEYGUES,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

* (21.)

DEMANDE DE LEVEE DE L'IMMUNITE PARLEMENTAIRE D'UN MEMBRE DE L'ASSEMBLEE

Nomination des membres de la commission *ad hoc*.

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des membres de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée. (N° 1767.)

Les candidatures de MM. Borocco, Boscher, Cathala, Chandernagor, Delachenal, Fanton, Guy Fric, Jarrot, Laurent, Mahias, Mignot, de Montesquicu, Moore, Michel Sy et Philippe Vayron ont été affichées le 20 juin 1962, insérées à la suite du compte rendu intégral de la séance du même jour et au *Journal officiel* du 21 juin.

Elles seront considérées comme ratifiées et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

— 2 —

PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social. (N^{os} 1573, 1728, 1712, 1707, 1714).

Hier soir, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Clément.

M. Valère Clément. Mesdames, messieurs, les statistiques qui nous sont présentées dans la rédaction du IV^e Plan, si elles nous ont permis de mesurer aisément les progrès réalisés dans l'équipement des départements d'outre-mer au cours de ces dix dernières années, ne nous ont pas apporté cependant la preuve qu'ils ont été suffisants pour augmenter le revenu global et relever le niveau de vie des populations de chacun d'eux.

Il eût été, certes, indispensable de pouvoir considérer leur situation respective puisqu'ils ne constituent pas une unité territoriale et que des différences énormes existent entre eux, consécutives aux distances qui les séparent, à leur position géographique et à leurs climats plus ou moins opposés.

Aussi, l'Assemblée aurait-elle pu s'intéresser davantage aux projets qui ont été soumis à son appréciation, si de telles explications lui avaient été données.

Il n'est pas douteux que certains correctifs devaient être apportés d'urgence aux précédents programmes qui nous avaient entraînés, avant même qu'ils n'arrivent à leur terme, vers la crise économique et financière la plus grave que notre département ait connue de mémoire d'homme.

Cependant, le moment ne me paraît pas favorable pour abandonner aussi brutalement les objectifs des précédents plans qui prévoyaient l'extension de la culture de la canne alors que le IV^e Plan ne nous propose que sa limitation, sans pour autant se préoccuper de la reconversion de la partie de notre activité qui sera ainsi rendue disponible.

Je me refuse à admettre que l'évacuation d'une partie de la population et la réduction des avantages sociaux et familiaux puissent être utilisées pour conditionner la réussite d'un plan.

Un programme de migration mérite d'être soutenu et développé pour compenser notre accroissement démographique ; mais je ne saurais encourager à l'accélérer au point que l'opération prenne le caractère d'un déplacement de la population contre son gré. Matériellement, on ne peut évaluer à l'avance son importance et encore moins spéculer sur elle.

Quant à la réforme de la législation sociale et familiale, ce n'est pas à une adaptation qu'il conviendrait de procéder pour effacer les stigmates trop apparents de la sous-alimentation constatés chez les adultes et les adolescents, tant par le corps médical que par tous ceux qui ont visité notre île, mais bien à une extension intégrale de la législation métropolitaine.

Mais, avant de discuter d'un nouveau programme, ne serait-il pas plus utile de vérifier d'abord s'il n'existe pas un précédent passif à régler ?

Il faut d'urgence en terminer avec le paiement du sucre de la campagne 1961-1962 pour attribuer aux planteurs un revenu individuel au moins égal à celui de l'année précédente, compte tenu d'une production équivalente, et leur accorder des indemnités pour la partie de la production excédentaire qui leur a bien nécessité des frais de transport et de coupe.

Par ailleurs, il faut faire cesser toutes ces poursuites engagées contre ceux qui ont manifesté leur détresse.

Quand des réponses seront fournies à ces questions, il sera peut-être temps de discuter de ce plan car, en ce qui me concerne, je ne puis tolérer de donner une appréciation alors qu'une situation aussi grave existe encore. *(Applaudissements sur certains bancs au centre.)*

M. le président. La parole est à M. Pinoteau. *(Applaudissements à droite.)*

M. Roger Pinoteau. Monsieur le ministre, mes chers collègues, au cours de ce long débat qui a eu pour but l'examen, la critique et l'amélioration du plan, nombre de sujets ont été traités et nous pouvons dire que l'ensemble des mesures envisagées par ce plan général ont été étudiées de façon parfaite.

Aussi mon propos de cet après-midi ne sera-t-il pas d'apporter une novation à toutes ces études, mais simplement d'insister sur quelques-uns de ses aspects. Je retiendrai la partie de ce plan qui est la plus critique et peut-être aussi la plus critiquable, celle qui concerne le plan sanitaire et social.

En effet, le plan sanitaire et social envisage les possibilités de la nation qui, jusqu'à ce jour, ont été indiscutablement les plus délaissées. Au moment où l'expansion de la production nationale situe notre pays en tête des nations mondiales, à égalité avec l'Allemagne et l'Italie et devant des pays économiquement beaucoup plus importants que le nôtre, il serait légitime que soit amélioré cet équipement sanitaire et social et que soit reconsidérée la situation encore si pénible des Français les plus défavorisés.

En effet, nous constatons que le IV^e plan constitue une amélioration par rapport au III^e plan du point de vue sanitaire et social puisque 3.700.000 nouveaux francs pour les années 1962 à 1965 y sont consacrés alors que le plan précédent n'y avait affecté que 1.200.000 nouveaux francs.

Ainsi est établie la nécessité de redresser une situation qui, pendant tant d'années, fut laissée à l'abandon et que soient revues toutes les questions intéressant notamment les hôpitaux, les hôpitaux psychiatriques et la situation hospitalière française en général.

Le plan souligne la nécessité de la relance des hôpitaux et des établissements psychiatriques, à concurrence de 88 p. 100 du programme sanitaire et social.

Effectivement, de 1953 jusqu'à nos jours, la situation a considérablement changé et le standing hospitalier français s'est dégradé. Alors que de 1953 à 1957 notre pays occupait une des meilleures places dans le monde sinon la meilleure quant au nombre de lits par millier d'habitants, nous constatons maintenant que depuis quatre années l'augmentation démographique n'a pas été suivie d'une progression équivalente de l'équipement hospitalier, ce qui explique que la France ait perdu la première place qu'elle occupait depuis six ans.

Le plan projette de relancer les hôpitaux. Pour cela deux méthodes sont évoquées : d'abord créer des hôpitaux neufs, ensuite refaire les vieux hôpitaux. Je désire retenir l'attention de l'Assemblée sur le problème de la remise en état des vieux hôpitaux. C'est une formule que nous avons connue dans la région parisienne il y a quelques années. Faire du neuf avec du vieux présente deux avantages ; l'un est critiquable, il est d'ordre économique. Construire un hôpital neuf coûte-t-il moins cher que transformer un vieil hôpital, surtout lorsqu'il s'agit, par exemple, de reconvertir complètement un sanatorium ? Le problème reste posé.

Dans les centres urbains, faire du neuf avec du vieux facilite l'implantation d'un centre hospitalier.

En effet, dans une grande cité, la construction d'hôpitaux neufs à la périphérie de l'agglomération provoque pour les malades, et surtout pour leurs familles, des difficultés considérables. C'est pourquoi ils formulent le vœu que les hôpitaux soient implantés dans le centre. Dans les grandes villes, les emplacements ne sont pas disponibles pour y implanter les hôpitaux nécessaires ; c'est pourquoi la politique du plan sera bien venue de faire des transformations, des aménagements, des reconversions qui permettront de maintenir les implantations favorables dans le centre en même temps que d'augmenter le nombre des lits d'hôpitaux.

A côté de l'hospitalisation en hôpital, le plan suggère une formule sur laquelle je veux insister, c'est la formule nouvelle de l'hospitalisation à domicile.

Les malades apprécient cette méthode qui, dans nombre de cas, leur permet de terminer leur convalescence à domicile, voire de ne pas être hospitalisés du tout. La formule est intéressante aussi pour la collectivité puisque, à Paris, par exemple, l'hospitalisation à domicile revient à 1.840 anciens francs par jour au lieu de plusieurs milliers de francs en hôpital.

La mise en œuvre de cette méthode pose un important problème que le plan a d'ailleurs retenu, celui de la formation des aides ménagères et des aides familiales qui permettront d'apporter au domicile du malade les avantages de l'hôpital. Les médecins et les infirmières sont habitués à ce travail, mais les aides ménagères y sont moins accoutumées. Il sera nécessaire,

lorsque les cadres hospitaliers auront été rénovés par un meilleur recrutement et surtout par des rémunérations plus substantielles qui attireront davantage de candidats et de candidates, de donner à ces jeunes femmes qui se destinent à devenir des aides ménagères, une formation véritablement scolaire, qui leur permettra de remplir leur nouveau devoir.

L'extension du service des soins à domicile dans le système dit « home care » pose l'important problème de la formation du personnel destiné à constituer le cadre des aides-ménagères.

Les qualités requises des jeunes femmes chargées de cette mission dépassent assurément le travail apparent de simples ménagères. Il faut qu'elles possèdent des notions d'hygiène, d'économie familiale, de psychologie pour prendre un contact facile et favorable avec des malades, et souvent des malades âgés.

En effet, savoir se faire comprendre et comprendre ceux qu'affaiblit le grand âge ou que trappe la maladie n'est pas œuvre facile et le perfectionnement de l'hospitalisation à domicile doit pourvoir à éviter les heurts qui se produisent à cette occasion.

C'est pourquoi il serait nécessaire que soient créés partout des cours élémentaires et de brève durée destinés à dispenser aux aides ménagères la formation nécessaire que je viens d'indiquer. A la suite d'une intervention semblable que je faisais à la tribune du conseil municipal de Paris, le préfet de la Seine, étudiant ce problème, y donnait suite, et depuis quelques mois fonctionnent dans la région parisienne des stages de formation pour les agents hospitaliers affectés aux services de l'hospitalisation et des soins à domicile. Ce stage dure quatre semaines. Il est donc très court. Il comporte des cours sur les notions élémentaires d'enseignement ménager, d'hygiène et de morale professionnelle et des stages pratiques sous la surveillance des assistantes sociales.

J'ai tenu à vous rappeler ce point important car, pour nombre de mes collègues représentant des circonscriptions rurales, il pourrait être extrêmement intéressant de connaître les possibilités que leur offre le plan de créer des cours permettant aux aides ménagères rurales d'éviter aux malades de se déplacer jusqu'à l'hôpital, déplacement plus pénible en milieu rural qu'en milieu urbain.

M. Hervé Laudrin. Très bien !

M. Roger Pinoteau. De plus, le plan prévoit une promotion en faveur des hôpitaux psychiatriques. Nous pouvons considérer que, présentement, la notion carcérale de l'aliéné a disparu d'une façon radicale. Nous sommes arrivés à l'articulation du triptyque : dispensaire, hôpital, soins de post-cure.

Le plan envisage une amélioration importante des crédits affectés au traitement des malades mentaux, mais, à mon sens, il ne fait pas apparaître d'une façon suffisamment concrète la nécessité des moyens destinés à promouvoir la création de dispensaires et de services de post-cure afin d'éviter précisément l'engorgement dont souffrent dans toute la France les établissements psychiatriques pour les malades aliés.

Là encore, nous retrouvons la formule consistant à faire du neuf avec du vieux et les reconversions. Nous constatons souvent que nombre de sanatoriums, qui ne servent plus à grand chose dans beaucoup de cas en raison de l'amélioration de la thérapeutique tuberculeuse, ont été reconvertis en centres psychiatriques. Les normes du ministère de la santé publique se sont appliquées et ont permis de garder sur place des malades que les familles aiment pouvoir visiter.

Je rappellerai brièvement une intervention que j'ai eu l'honneur de faire à la tribune de l'Assemblée nationale au cours du débat budgétaire de cette année et intéressant le problème de la santé publique. Elle consistait précisément à obtenir une formule nouvelle qui évite de placer le malade, non pas dans un système carcéral, mais même dans un système hospitalier. Il s'agit de ces placements familiaux que le département de la Seine a organisés dans les départements de l'Allier, du Cher et de l'Indre. Le coût de ces placements est très intéressant. Alors que le prix de journée dans un établissement psychiatrique revient par malade entre 4.000 et 6.000 francs, dans les milieux familiaux il atteint 1.000 francs, exactement 1.007 francs l'année dernière, 1.025 francs cette année. Ces chiffres sont donc intéressants, et, par ailleurs, le malade est satisfait, sa famille ne l'est pas moins, et la collectivité y a du bénéfice, puisque cette formule permet une réduction du nombre des personnels et des établissements.

Je me permets de souligner à nouveau pour les techniciens qui auront à appliquer le programme d'action sanitaire et sociale l'intérêt qu'ils auront à examiner la solution que j'expose, pour la seconde fois, car elle me paraît bénéfique, je le répète, à la fois pour le malade, la collectivité locale et l'Etat.

Le dernier point que je voudrais aborder est celui des hospices et des maisons de retraite.

En matière d'hospices, le plan reconnaît lui-même que la déficience est complète et que, de 1958 à 1961, les hospices ont été sacrifiés.

Reprenant, mes chers collègues, l'exemple que je connais forcément le mieux, celui du département de la Seine, je préciserai qu'en 1960 nous avons créé 153 lits d'hospice, que nous n'en avons créé aucun en 1961, et que, pendant la même période, nous n'avons évidemment créé aucun lit de maison de retraite. En dépit de cette situation, 2.510 vieillards attendent leur admission dans les hospices et 2.000 dans les maisons de retraite.

Il y a donc un effort à accomplir. Le plan l'a constaté ; il a apporté des éléments, mais je voudrais vous montrer rapidement son insuffisance à cet égard.

En effet, il est envisagé de réaliser, avant 1965, un programme de 12.000 lits et de 136 établissements. Cette réalisation semble possible. Cependant, ne l'oublions pas, l'hospice est une formule désuète.

Je ne vous imposerai pas la description de l'hospice tel que nos grands parents et nos parents l'ont connu et tel que nous-mêmes le connaissons. Aujourd'hui, nous allons vers des formules rénovées ; nous nous orientons vers de petits établissements de 60 à 100 lits au maximum, où le vieillard se retrouve dans une meilleure ambiance et où peut être évité ce contact si pénible du vieillard valide et du vieillard grabataire. Ce contact, inévitable dans un hospice comme la Salpêtrière où tout le monde est mêlé dans une promiscuité pénible, peut être évité dans les petits établissements où l'on place le vieillard valide, celui-ci ne quittant le service pour un service de grabataires que lorsque l'exigent l'âge ou la maladie.

Quant aux maisons de retraite, nous constatons que le plan est moins généreux à leur sujet qu'il ne l'est pour les hospices. Pourtant la maison de retraite est indiscutablement la formule d'avenir. Elle s'apparente à ce que je viens de décrire, c'est-à-dire au petit établissement comportant peu de lits, où le malade a une chambre ouvrant sur une rue ou sur un jardin, où il prend ses repas dans une salle à manger, où il peut retrouver ses voisins de chambre, où il jouit de son indépendance, où il peut garder ses objets personnels, où, dans un milieu réduit de trente ou quarante malades, il peut conserver le sens de sa dignité d'homme, qu'il perd dans l'immense salle de nos grands asiles carcéraux d'autrefois.

La commission Laroque avait demandé que fussent créés 22.000 lits. Nous constatons que le plan n'en prévoit que 3.000. A ce propos je répète, comme élément comparatif, que dans le seul département de la Seine, 2.000 personnes attendent leur admission. C'est dire que, en ce qui concerne les maisons de retraite, l'effort est notoirement insuffisant.

C'est ici que l'on peut suggérer, en faveur du vieillard, une formule, qui serait l'équivalent de la maison de retraite ou des centres divers créés en certains endroits, comme les villages-retraite. Elle consisterait à réserver, au rez-de-chaussée et au premier étage des grands ensembles immobiliers, des logements pour les vieillards. Cela a été prévu dans le plan.

Cette mesure est demandée depuis longtemps. Mes collègues qui fréquentent, comme moi-même, les congrès nationaux ou internationaux d'H. L. M., savent que les présidents d'offices se rallient à cette formule.

De nombreuses villes l'ont déjà admise. A l'étranger, nous avons pu constater, notamment en Allemagne et dans les pays nordiques, l'excellent fonctionnement de cette réservation en faveur des vieillards des étages inférieurs des grands immeubles.

Cette formule est très intéressante ; elle permet au vieillard, qui habite un appartement appartenant à la collectivité, à une collectivité départementale, par exemple, ou à l'assistance publique, à Paris, qui est pris en charge par cette collectivité, de rester dans la vie, d'avoir sa chambre, de sortir dans une cour commune à tous, de fréquenter des magasins communs, de se retrouver avec des personnes d'âge mûr ou même des jeunes et d'éviter ainsi ce qui dans les hospices est le plus pénible pour le vieillard, c'est-à-dire la ségrégation, que pendant tant d'an-

nées nous avons connue dans ces immenses hospices que je viens de décrire.

Cette formule mérite donc d'être retenue, et je serais heureux que les quelques millions que le plan peut y consacrer puissent trouver rapidement leur aboutissement dans des réalisations d'immeubles, pour lesquels les services sociaux apporteront leur part de financement.

Il faut que le logement du vieillard soit ainsi intégré dans la politique générale du logement en France.

Pour cela, il faut l'accord de l'Etat — qui semble être acquis dans le plan, mais avec un concours financier insuffisant — l'accord des collectivités locales, celui des services de la santé publique, des sociétés d'H. L. M. et des sociétés d'économie mixte qui contribuent de plus en plus, avec les collectivités locales et le capital privé, à la réalisation des logements.

L'Etat devrait insister auprès d'elles pour que, elles aussi, comme les H. L. M., elles réservent les rez-de-chaussée et les étages inférieurs aux vieillards, dans les conditions sociales que je viens de définir.

Cette mesure est d'autant plus nécessaire que la plupart des grandes villes procèdent actuellement à des rénovations. Celles-ci obligent souvent le vieillard à quitter son domicile. Il tente alors d'entrer à l'hospice, mais il n'y a pas de place. On lui attribue un logement, mais le loyer en est trop élevé.

Dans ce cas, la formule serait donc doublement utile puisqu'elle éviterait ou retarderait le placement en hospice et qu'elle permettrait de réaliser les rénovations urbaines, en évitant d'imposer aux vieillards des loyers trop élevés pour leurs moyens.

A côté de ces formules intéressant le programme sanitaire et social dans le domaine de la vieillesse, nous devons nous arrêter un instant sur le sort du vieillard qui ne veut aller ni à l'hospice, ni en maison de retraite, ni même dans un appartement réservé dans des grands ensembles, et qui entend demeurer chez lui.

La commission d'étude des problèmes de la vieillesse a présenté récemment un rapport tendant à améliorer ses conditions d'existence.

Je regrette que le plan ne fasse nulle mention officielle de la progressivité des paliers destinée à donner une orientation plus sociale à l'aide aux personnes âgées, ni d'une revalorisation progressive des allocations de vieillesse.

En effet, après les 11.000 francs alloués à la suite des conclusions de la commission Laroque ayant fait l'objet de décisions du Gouvernement, il faut arriver rapidement à accorder les 17.000 francs mensuels indispensables, puis par paliers successifs, aboutir à l'attribution aux vieillards d'une somme correspondant aux deux tiers du S. M. I. G.

Ainsi ce IV^e plan serait non seulement sanitaire et social, mais aussi humain.

Je terminerai en appelant votre attention sur une lacune que présentent l'ensemble des documents qui nous ont été soumis.

Je constate que, ni dans le plan sanitaire et social, ni dans les études concernant la répartition des revenus de la nation, ne figure de disposition relative aux anciens combattants.

Or, logiquement, ceux-ci devraient être inclus dans ce plan qui a pour objet la répartition des revenus de la nation.

Je donnerai un argument supplémentaire : au cours de la séance du 1^{er} décembre 1961, à la suite de plusieurs interventions, parmi lesquelles je situerai la mienne, il avait été décidé, en accord avec le Gouvernement, que le Parlement devait être saisi de dispositions relatives à l'ensemble des questions concernant les anciens combattants et victimes de guerre, dans le cadre d'un plan quadriennal.

Cet amendement avait été accepté par le Gouvernement et voté à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

Le Gouvernement ayant accepté cet amendement, je suis surpris que dans le plan ne figure pas ce plan quadriennal concernant les anciens combattants, qui ne serait qu'un plan parmi les autres, mais qui aurait dû se fondre dans ce plan général de la nation.

J'en ai terminé. J'ai tenu à insister sur quelques points qui ne constituent pas, je le répète, une novation dans ce débat, mais qui sont humainement parmi les plus importants dans ce programme sanitaire et social établi jusqu'en 1965.

Le plan qui nous est soumis sera adopté avec ou sans modification. Mais je suis convaincu que, de toute façon, les critiques et les suggestions qui ont été apportées permettront d'améliorer la situation des Français et notamment des vieillards et des déshérités, si le Gouvernement et ceux qui mettront en pratique ce qui est écrit dans la théorie savent s'inspirer des suggestions — modestes comme celles que j'ai présentées ou plus percutantes comme celles qui ont été présentées par d'autres orateurs — qui sont de nature à améliorer le sort de nos vieillards et qui constituent indiscutablement une possibilité de rénovation pour notre pays. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Nungesser.

M. Roland Nungesser. Mes chers collègues, il y a un peu plus d'un an, le Parlement votait la loi-programme de recherche scientifique et technique, première action d'ensemble intervenant après la mise en place de l'infrastructure administrative et financière de la recherche française.

Celle-ci résultait, d'une part, des textes de 1958 créant le comité interministériel, le comité consultatif et la délégation générale, et, d'autre part, d'un décret du 9 décembre 1959 instituant le fonds de développement de la recherche scientifique et technique.

La loi de programme constituait en fait la première dotation importante de ce fonds de développement. Dans notre rapport présenté alors à cette tribune, au nom de la commission des finances, nous nous étions efforcés de faire une étude objective, non seulement de la conception même de la loi de programme, mais également de ses modalités et de ses conditions d'application.

Si nous avons exprimé notre accord sur la conception, nous avions fait part de nos inquiétudes quant à l'insuffisance probable des moyens, dont risquait de souffrir la recherche scientifique française.

Les quelques rapides observations que je voudrais faire aujourd'hui sur la part réservée à la recherche scientifique et technique dans le IV^e plan de développement économique et social s'inscriront dans le prolongement de cette étude.

Je voudrais d'abord exprimer ma satisfaction de constater non seulement que le plan ait reconnu l'importance primordiale de la recherche dans la civilisation industrielle de la deuxième moitié du XX^e siècle, mais encore qu'il se soit attaché particulièrement à envisager le développement de la recherche dans les grands secteurs économiques.

A ce propos, il a opportunément recommandé que la recherche publique et la recherche privée progressent en harmonie, complémentairement l'une de l'autre, dans l'intérêt majeur du pays.

De même, il a fort justement souligné la nécessité de développer la recherche fondamentale qui est la base de tous les progrès dans le domaine de la science et, même de plus en plus directement, dans celui de la technique. Elle seule permet de s'élever au-dessus des adaptations et des améliorations limitées et d'envisager les bouleversements des conceptions et des méthodes à partir des données nouvelles du savoir.

Il n'en reste pas moins que l'ensemble des crédits d'investissement accordés par le plan à la recherche, soit environ 1.500.000.000 de nouveaux francs, ne représentent qu'un vingtième des investissements publics prévus par l'Etat pour cette même période.

Il convient de préciser toutefois que ces 1.500.000.000 ne comprennent pas la part des crédits de la loi de programme affectée aux quatre années du plan.

De même, les sommes dépensées par l'armée pour la recherche s'y ajoutent, ainsi que les crédits qui devront être ouverts pour la recherche spatiale lorsque le Centre National de la Recherche Spatiale, dont nous avons voté la création l'an dernier, aura pu établir son programme d'action pour les années à venir.

Par ailleurs, les crédits du Commissariat à l'énergie atomique comportent une part très importante affectée à la recherche nucléaire.

Compte tenu de ces observations, l'effort de recherche se situe, dans la perspective du IV^e plan, à environ 2 p. 100 du produit national brut, chiffre qu'il n'atteindra vraisemblablement qu'à la fin de la période en question. Or ce pourcentage est déjà atteint en Allemagne et en Grande-Bretagne, et les États-Unis tendent vers le pourcentage de 3 p. 100.

Mais il n'est pas douteux que l'apparition de nouveaux thèmes de recherche pendant la période d'application du plan — part d'imprévu inévitable tant la science avance à grands pas à notre époque — nécessitera l'ouverture de crédits complémentaires.

A notre sens, donc, si le plan a fait une place très convenable à la recherche, il n'en reste pas moins que les prévisions budgétaires qui y sont inscrites seront sans doute insuffisantes.

Si un nouvel effort devait, en conséquence, nous être demandé, je serais pour ma part tenté de lui réserver *a priori* un accueil favorable, et ceci pour trois raisons :

D'abord, parce que c'est à la fin de la période d'application du IV^e plan que se situera la vague démographique qui devrait permettre à la France de compléter convenablement le nombre de ses savants et de ses techniciens. Il faut donc que dès maintenant soit prévue une infrastructure de la recherche adaptée aux possibilités de recrutement que nous réservera la période d'application du V^e plan.

À ce propos, il nous apparaît opportun de rappeler les inquiétudes que nous avons exprimées lors de la discussion de la loi de programme quant à ce facteur « limitant » que constitue le personnel dans le domaine de la recherche.

Nos observations quant aux efforts qu'il convient de faire en faveur des scientifiques et des techniciens ont aujourd'hui plus de valeur encore, si l'on songe que l'application du IV^e plan imposera une augmentation de 60 p. 100 de leur nombre.

Sans doute des mesures ont-elles déjà été prises concernant les personnels du C. N. R. S. Mais il convient qu'une harmonisation des statuts et des conditions de rémunération s'établisse entre les personnels des différents instituts de recherches. Des lacunes importantes subsistent encore, notamment en ce qui concerne les personnels de l'institut national d'hygiène, de l'institut national de la recherche agronomique et de l'institut scientifique et technique des pêches maritimes.

La seconde raison qui nous incite à envisager dès maintenant de façon favorable un accroissement éventuel de notre effort pendant les quatre années à venir réside dans la nécessité de développer la coopération internationale en matière de recherche.

À l'instar d'Euratom, pour la recherche nucléaire, du G. E. R. S., pour la recherche spatiale, d'autres organismes de coopération internationale et particulièrement européenne doivent faciliter le développement de la recherche dans chacun de nos pays.

L'ampleur des moyens qu'exige souvent la recherche moderne ne permettra à des pays à l'échelle de la France d'obtenir des résultats dans un certain nombre de domaines que grâce à une coopération internationale. Seule celle-ci leur laissera l'espoir d'atteindre des objectifs auxquels ne peuvent aspirer aujourd'hui que les nations à l'échelle continentale telles que l'U. R. S. S. et les U. S. A.

La troisième considération réside dans l'effort de collaboration qui doit s'instaurer, imposé par le rythme de l'évolution industrielle moderne entre les organismes publics de recherche scientifique et les laboratoires d'études des grandes entreprises nationalisées ou privées.

Le plan prévoit, du reste, très nettement cette indispensable collaboration, et des tables rondes y sont envisagées en vue d'assurer dans l'intérêt général une coordination, une rationalisation des investissements et des travaux scientifiques.

Sans doute est-il fondamental à nos yeux — et nous l'avons souligné de façon très nette dans notre rapport sur la loi de programme — que les travaux de recherche orientés directement vers une utilisation industrielle ne soient pas financés par les crédits de l'Etat.

Il n'en est pas moins vrai que la très grande diversité des secteurs économiques dans lesquels l'Etat doit donner des impulsions impliquera sans aucun doute un effort complémentaire, aggravé encore par les prix de revient de la recherche appliquée par rapport aux recherches de base.

Dans cet ordre d'idées, si l'Etat doit exclure la recherche à des fins d'utilisation industrielle du bénéfice de ses subventions, peut-être pourrait-il accentuer son effort d'impulsion par des mesures de dégrèvements fiscaux en matière de dépenses d'investissement et de fonctionnement afférentes à la recherche.

Le plan a insisté sur cet aspect du problème car la politique commerciale extérieure de notre pays implique que notre économie dispose de tous les moyens nécessaires pour faire face à la concurrence, et d'abord de moyens suffisants en matière de recherche technique et appliquée.

S'il est probable qu'un effort complémentaire s'avèrera indispensable au développement de la recherche scientifique et de la recherche technique, il convient d'y ajouter la part des besoins de la recherche spatiale. Le plan n'a pu en effet consacrer à la recherche spatiale qu'un certain nombre de considérations hors de toute prévision budgétaire.

Le Centre national de la recherche spatiale, qui a pour mission de coordonner les efforts orientés vers ce vaste domaine de la science, n'avait pu effectivement commencer ses travaux avant que le rapport sur le plan de développement ne fût achevé. C'est pourquoi il conviendrait que, complétant les objectifs du IV^e plan, une sorte d'additif à celui-ci soit élaboré dans le courant de cette année indiquant les affectations de crédits nécessaires à la recherche spatiale pendant les trois dernières années d'application du plan.

Le Parlement étudierait sans doute avec beaucoup d'intérêt le programme d'avenir du C. N. E. S. dont nous savons que, dès sa naissance, il a bénéficié d'études déjà très avancées, notamment grâce aux travaux effectués sous l'égide du ministère des armées. D'autre part, la mise au point d'accords internationaux, particulièrement sur le plan européen, laisse espérer que des réalisations spectaculaires pourraient aboutir assez rapidement dans ce domaine.

À propos de cette allusion aux relations étroites qui unissent les chercheurs des armées et ceux des organismes civils, je voudrais faire une suggestion au Gouvernement. Dans le cadre de la reconversion que celui-ci propose d'accroître au sein de nos armées, ne pourrait-il, pour pallier l'insuffisance du nombre des chercheurs, dont nous souffrons, affecter autant que possible ceux d'entre eux qui accomplissent leur service militaire à des organismes de recherche ?

Pour conclure, je dirai, sous réserve de quelques observations que je viens de formuler, que dans l'ensemble le IV^e plan a eu le mérite de faire à la recherche scientifique et technique la place fondamentale qui doit être la sienne dans le monde moderne, préalablement à toute prévision économique.

Cette détermination confirme l'intérêt que le Gouvernement a bien voulu porter, depuis les textes essentiels de 1958 et de 1959, à l'organisation de la recherche en France.

Ne pourrait-il, pour parachever cet effort, demander à chaque ministère technique de désigner en son sein un responsable de la recherche, dont le rôle faciliterait ensuite la coordination générale à l'échelle du ministère centralisateur ? L'action de ce ministère d'Etat, qui a été confiée à une personnalité éminente, ne pourrait que s'en trouver facilitée.

Compte tenu des possibilités matérielles qu'ouvre par ailleurs le IV^e plan en matière de recherche, nous pouvons espérer que notre pays, grâce à la qualité exceptionnelle de ses savants et de ses techniciens, pourra encore servir brillamment la science et, par là même, l'avenir de l'homme. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Yrissou. (Applaudissements à droite.)

M. Henri Yrissou. Monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voici au terme, ou presque, de ce long itinéraire où la voix multiple des régions, des secteurs d'activité, des catégories sociales, des générations devait se faire entendre et où elle a dû être écoutée. Et voici que deux réflexions s'imposent maintenant à l'esprit.

La première est rassurante. Monsieur le commissaire général, n'ayez aucune crainte : la planification à la française ne sortira pas affaiblie de ce débat ; elle apparaîtra, au contraire, de plus en plus et, nous l'espérons tous, de mieux en mieux, comme un instrument irremplaçable, de haute valeur technique, au service d'une économie libérale, adaptée aux conditions de notre temps.

La seconde réflexion traduit, elle, une certaine inquiétude. Le document qui nous est présenté a été dressé dans le cadre défini par le pouvoir et, comme tout travail de synthèse, il met en évidence la faiblesse des vues qui dominent ici ou là la politique générale.

Ce cadre m'apparaît, à certains égards, comme incomplet, contestable et dépassé.

Incomplet, car il ne s'étend pas aux questions de la défense nationale et qu'il ne donne pas, dans un tableau d'ensemble, les éléments du choix entre la transformation des activités civiles et la reconversion de l'armée, entre les investissements productifs et les équipements militaires.

Contestable, car il aborde les problèmes de disparité entre les régions, moins en fonction d'une doctrine cohérente, mûrement élaborée, que dans l'empirisme, sous la pression de l'événement et au besoin du désordre, qui a dicté au Gouvernement le choix dans les priorités, justement accordées à certaines régions, mais injustement refusées à d'autres.

Dépassé, car le Gouvernement s'est refusé à prévoir, en temps utile, les conséquences inéluctables, et faciles à imaginer, pourtant, de la politique qu'il a menée en Algérie.

Le plan ne tient donc compte ni de la cadence, ni de l'ampleur de l'exode massif et douloureux que nous connaissons; il ne présente, par conséquent, en ce qui concerne l'équilibre général des recettes et des dépenses, aucune option entre les besoins impératifs qui surgissent et ceux qui sont à déclasser. Il ne présente pas davantage, pour chacun des secteurs d'activité, ni pour chaque région, les incidences de cet afflux de réfugiés, qu'il s'agisse du programme des logements, de l'industrialisation, du classement des régions selon les critères de l'emploi et de la nomenclature des zones de conversion ouvertes aux industries repliées d'Algérie.

Incomplet, contestable, dépassé sur ces points, le IV^e plan devrait être remanié au plus tôt et, à mon sens, relayé par un plan intérimaire où devront s'inscrire ces options, ces priorités et ces choix. Sinon, nous aurions adopté, je le crains, un document chargé de toutes les vertus, hormis la première: l'efficacité.

C'est dans cette optique, c'est dans la perspective d'un plan intérimaire à discuter dès avant la fin de l'année, conjointement avec le budget, que j'entends présenter quelques remarques sur les lignes d'action à retenir.

Je n'entreprendrai certes pas une revue de détail, mais à travers quelques exemples tirés de ma région et valables pour d'autres, je voudrais montrer comment l'action gouvernementale devrait être animée par un esprit plus réaliste, au service d'une politique plus cohérente dans la durée, plus hardie dans la conception et plus méthodique dans la réalisation.

Et d'abord plus de cohérence dans la durée, plus de continuité dans les vues, plus de certitude dans la régularité des programmes! L'exemple le plus caractéristique est sans nul doute, dans l'ordre agricole, celui de l'eau, celui de l'alimentation en eau des campagnes françaises.

Au lieu de suivre la progression des investissements de l'agriculture, au lieu d'être doublés par rapport au III^e plan comme la plupart des autres crédits, les crédits d'adduction d'eau sont maintenus en principe à leur chiffre antérieur, en fait à un niveau inférieur, car la masse annuelle de ces travaux prévus par le IV^e plan sera de 22 milliards d'anciens francs contre 25 en 1960 et en 1961, compte tenu du concours donné par le fonds de développement des adductions d'eau.

Les crédits sont donc en régression marquée au regard du mouvement général des prix et bien plus au regard des nouveaux besoins recensés. C'est une rupture dans l'action entreprise, rupture d'autant plus grave que s'achève, cette année, un programme triennal rapidement exécuté, à la faveur d'une procédure heureusement assouplie et qui avait éveillé de grands espoirs dans les communes déshéritées. Elle est d'autant moins admissible que dans les cercles gouvernementaux on proclame à l'envi la volonté d'assurer au monde agricole la parité de conditions de vie avec le monde urbain, la volonté de diffuser le confort dans les campagnes, la détermination de moderniser l'économie agricole et de transformer la société rurale.

Mais l'arrivée de l'eau à la ferme, au village, ne conditionne-t-elle pas, en première ligne, la transformation de cette société et, très souvent, la modernisation de cette économie? Ce ne sont pas mes collègues les maires ruraux — témoins, comme moi, de la renaissance économique, sociale et humaine qui commence à surgir dans les bourgs et dans les fermes où parvient la canalisation d'eau — qui pourront me contredire sur ce point!

Va-t-on accepter de choisir désormais un rythme d'investissement incapable d'assurer, avant vingt ou trente ans, l'alimentation en eau potable des dix millions de ruraux non encore desservis? Va-t-on prendre une telle décision, même implicitement, en votant le IV^e plan, dans le même temps où se pose, dans des régions entières, le problème du reclassement des réfugiés d'Algérie, dont un grand nombre entendent s'orienter ou se réorienter vers l'agriculture? Va-t-on nous dire qu'il est des investissements plus directement productifs que l'adduction d'eau?

Je répondrai que l'équipement agricole est, avant tout, un développement harmonieux à conduire sous tous ses aspects et que le juste souci des réformes de structure ne doit pas masquer ce qui en est la condition impérative, sinon dans la Haute-Marne, qui est peut-être, de ce point de vue, un département privilégié, du moins dans l'ensemble de nos contrées méridionales et bien ailleurs.

Va-t-on nous proposer des formules départementales laissant aux conseils généraux le soin d'abaisser le taux des subventions pour maintenir la même cadence des travaux, mais en renchérissant leur coût?

N'est-ce pas oublier la cherté du prix de l'eau déjà porté à des niveaux jugés intolérables par de nombreux syndicats de communes, où le prix est d'autant plus élevé que le rendement des travaux est plus lent, que la distribution générale est plus longtemps retardée et que la charge des travaux intercalaires est, dès lors, plus lourde?

N'est-ce pas oublier que la péréquation, au moins régionale, du prix de l'eau devient une revendication de plus en plus pressante des milieux ruraux?

Ce n'est donc pas dans de telles directions qu'il faut chercher de fausses et de mauvaises solutions. Je vous le dis, mes chers collègues, il n'est pas possible de laisser bloquer pour quatre ans les crédits d'adduction d'eau au niveau de 22 milliards d'anciens francs. Ce qu'il faut, c'est, dès 1963, porter ce chiffre à 25 milliards au minimum, puis ultérieurement à 30 milliards; c'est alléger le coût de l'opération en sachant se dégager au besoin des routines, en faisant appel à des techniques modernes et à des matériaux nouveaux; c'est associer aux travaux la main-d'œuvre offerte par les réfugiés d'Algérie, en particulier les agriculteurs musulmans; c'est enfin et surtout ne pas laisser aux paysans de France le sentiment amer que l'Etat, au lieu de consacrer par priorité ses moyens aux contrées les moins favorisées du territoire national, va continuer par privilège à disperser ses bienfaits aux pays sous-développés d'Afrique et d'ailleurs.

M. Claude Roux. Très bien!

M. Henri Yrissou. Je demande donc instamment à M. le ministre de l'agriculture, dont on sait l'ardent attachement à tous les problèmes du monde rural, de reprendre l'examen de ce problème et d'éviter de commettre en ce domaine le plus pernicieux des contresens.

Il faut aussi plus de hardiesse dans la conception, qu'il s'agisse de dégager dans une vue dynamique les vocations régionales, de conduire la montée des jeunes ou d'intégrer les réfugiés dans les circuits productifs.

Dégager les vocations régionales, c'est avoir la volonté de donner aux régions à la fois les moyens de survivre et les raisons de revivre. La hardiesse dans les temps actuels, c'est d'abord la volonté de survivre en utilisant pleinement toutes les ressources naturelles, notamment les sources traditionnelles d'énergie, y compris le charbon, au moins dans les bassins appelés à tenir jusqu'à la fin du siècle.

A cet égard, j'ai été surpris comme M. Thibault, par la position prise dans le IV^e plan à l'égard des centrales minières dont l'implantation semblerait réservée, pour la période de 1963 à 1975, aux bassins du Nord et de l'Est. Ma surprise est d'autant plus vive, je le dis à M. le commissaire général du plan, qu'une telle prise de position est en contradiction avec celle du précédent ministre de l'industrie telle qu'elle s'est exprimée au mois de novembre 1961, lors de la discussion du projet de loi de programme relative à l'équipement électrique.

Rapporteur de la commission des finances, j'avais appelé l'attention du ministre d'alors sur la nécessité de prévoir fin 1962 début 1963 la construction de deux centrales thermiques, l'une dans le Tarn, à Albi, l'autre en Provence, à Gardanne; la première pour utiliser les produits secondaires de Carmaux, de plus en plus exposés à la concurrence du gaz de Lacq, la seconde pour couvrir les besoins nouveaux des industries en extension en utilisant des charbons dont le coût à la thermie s'est fortement abaissé devant les progrès des rendements.

En commission des finances, puis en séance publique, M. Jeanney avait retenu le principe de ma suggestion, d'ailleurs adoptée par la commission des finances. J'aimerais qu'à travers le changement des personnes la stabilité des engagements gouvernementaux fût observée et se traduisit dans le document qui nous est actuellement soumis.

La force de revivre, ensuite ! Non seulement il faut savoir vivifier jusqu'à la polyculture, qui n'est pas nécessairement une expression du passé et qui peut même se transformer en agriculture intensive, moderne, prolongée dans ses débouchés par l'implantation d'industries alimentaires ; non seulement il faut réaliser des installations industrielles, au-delà des conceptions des pôles de développement qui risqueraient, si elles étaient appliquées sans nuances, d'élargir autour des grands centres le cercle des communes-dortoirs ; non seulement il faut répartir des entreprises moyennes et petites sur un ensemble de points d'appui ou de résistance judicieusement choisis contre l'exode rural, en soutenant au besoin leur création grâce aux ressources nationales et départementales qui pourraient être regroupées, par exemple, dans des fonds locaux de développement économique et social à créer ; mais il faut encore aller plus loin si l'on veut se placer à l'échelle des problèmes à résoudre.

Au-delà de toutes les actions à conduire, il devient nécessaire d'installer dans une région comme le Sud-Ouest une industrie lourde, parce qu'elle doit commander l'installation, au long du canal du Midi à moderniser, d'usines de constructions mécaniques, industries utilisant le maximum de main-d'œuvre au regard des capitaux investis. Je l'ai déjà dit à cette tribune à l'occasion de la discussion budgétaire, mais je dois le répéter à nouveau.

Il faut donc, à mon sens, prescrire d'urgence l'étude d'une sidérurgie d'un million de tonnes à installer, soit dans un port méditerranéen, soit sur la façade atlantique, pour traiter, outre les minerais des Pyrénées, les minerais d'Afrique. Cet équipement devrait être complété par la production, dans le bassin de Lacq, de résine synthétique, matière première qui, dans le Sud-Ouest, peut être à l'origine de toute une gamme de productions nouvelles, de toute une chaîne d'usines de transformation à monter.

C'est en revisant sur de tels points les idées reçues qu'il sera possible de donner au Sud-Ouest, après trois quarts de siècle de déclin, à ce Sud-Ouest qui ne tient pas actuellement dans l'économie française la place qui devrait être la sienne, ainsi que l'a dit très justement M. le commissaire général du plan, qu'il sera possible, dis-je, de lui donner son vrai visage de pays neuf à population active, d'y préparer la montée des jeunes et d'y réaliser pleinement l'intégration des réfugiés.

Conduire la montée des jeunes exige encore de la hardiesse dans les conceptions. Pour qu'ils progressent dans la vie professionnelle et sociale, il s'agit de leur donner les moyens nécessaires, les encouragements indispensables.

Le jeune salarié doit trouver la voie de l'intéressement à l'entreprise ; il doit trouver les chances qu'il mérite grâce à la formation et à la promotion professionnelles. Le jeune agriculteur qui veut s'installer doit pouvoir disposer d'un crédit d'équipement qui ne soit pas limité à 1.200.000 francs, mais qui soit porté au moins au triple de cette somme, simple réévaluation des chiffres de 1946, et au denier d'un niveau bien inférieur à celle qui est accordée au jeune agriculteur allemand.

Les jeunes artisans, ingénieurs, commerçants ou autres, s'ils veulent entreprendre à leur compte, doivent pouvoir bénéficier — je l'ai demandé à cette tribune — du crédit personnel au soutien de leur compétence technique et de leurs qualités individuelles. Il faut, à cet égard, assouplir les mécanismes bancaires essentiellement fondés sur le crédit réel, offert à ceux qui possèdent plutôt qu'à ceux qui sont capables de créer et dignes d'entreprendre. Il faut, en particulier, développer les régimes de caution mutuelle dans un cadre régional.

Si l'on veut que la masse des jeunes qui va commencer à surgir au niveau de l'activité générale, d'abord par la réduction du service militaire à dix-huit mois, puis par le mouvement démographique de fin 1963, soit solidement insérée dans la société, sur tous ces plans, dans toutes ces directions, des mesures hardies sont à prendre et sans retard.

Il faut encore intégrer, et rapidement, les réfugiés d'Algérie dans le secteur productif. C'est avant tout un devoir de solidarité nationale et, dans le malheur commun, il faut le considérer aussi comme une chance pour l'expansion de l'économie.

Il faut réduire la période de réadaptation et d'orientation. Il faut que tous les moyens de l'Etat soient bien convergents : sur le plan agricole jusque dans l'intervention des S. A. F. E. R. ; sur le plan industriel jusque dans le repliement des entreprises d'Algérie, qui ne doit pas être limité aux zones spéciales de reconversion, mais qui doit être étendu à tous les emplacements choisis par les intéressés eux-mêmes ; sur le plan des professions libérales, aussi, jusque dans la révision des statuts des professions réglementées.

Il faut encore, pour faire face aux charges nouvelles, savoir dégager les crédits budgétaires indispensables, avoir le courage de procéder à la révision même des tâches de l'Etat. Et c'est ici que le plan, s'il était complet, devrait nous présenter l'option entre ces missions impératives et des tâches contestables, telle, à mes yeux, la dépense de la force de frappe autonome et, surtout, de son vecteur, ce Mirage-IV qui me paraît être le lieu géométrique de l'erreur.

Mais cette option se présentera à nous en dehors du plan, dès l'examen du collectif budgétaire et, en tout cas, avec le budget de 1963. En toute hypothèse, sa signification ne peut échapper aux auteurs du plan.

Il faut, enfin, plus de méthode dans l'exécution. J'en donnerai une preuve sur un point, en examinant le mécanisme de l'aménagement régional.

Si l'on veut parvenir à vivifier des régions dans une action ample, harmonieuse et continue, il me paraît nécessaire, d'une part, de créer des caisses régionales pour l'équipement public, d'autre part, d'étendre l'action des sociétés de développement régional pour les investissements privés.

Entre les services de l'Etat qui sont trop loin et le cadre du département qui est trop étroit, il faut créer une caisse régionale d'équipement dans chacune des vingt et une régions, comme le principe en a, d'ailleurs, déjà été suggéré. Une telle caisse doit permettre de dégager, en permanence, une vue d'ensemble, dans un véritable esprit de synthèse ; elle doit regrouper dans une œuvre cohérente, les actions administratives, aujourd'hui éparées, fragmentaires, parfois contradictoires ; elle doit donner un sens et une portée à tous ces plans d'action régionale actuellement archivés dans les liasses des catalogues sans valeur ; elle doit associer à sa gestion les techniciens, les syndicalistes, les fonctionnaires et les élus locaux ; elle doit pouvoir rassembler les ressources de financement provenant de la caisse des dépôts, du F. N. A. T., des caisses d'épargne, du fonds Minjot et du crédit agricole intéressant l'équipement collectif d'une région, qu'il relève des services agricoles, des travaux publics ou de l'aménagement du territoire ; elle doit être en mesure d'offrir aux collectivités locales des moyens d'étude et des procédés de financement que les maires recherchent aujourd'hui, avec plus ou moins de bonheur, auprès d'intermédiaires souvent moins soucieux de les guider que d'attendre le bénéfice des commissions à toucher.

La caisse régionale d'équipement doit permettre encore de réaliser des réserves foncières, ces zones d'aménagement urbaines et industrielles qui sont la condition même du progrès régional. Eventuellement, elle serait chargée de récupérer les plus-values foncières.

Il y a là une direction à explorer, qui pourrait même conduire à l'institution d'une caisse nationale d'équipement qui serait, en définitive, la transformation de cette filiale de la caisse des dépôts qui s'appelle la S. C. E. T.

Je crois qu'un grand progrès serait accompli si une telle expérience pouvait être tentée.

Quant aux sociétés de développement régional, elles sont appelées à devenir, dans le cadre des conceptions libérales, les meilleurs auxiliaires du plan. Elles peuvent et doivent compléter l'action du fonds d'équipement économique et social plutôt que d'en subir la concurrence.

Fortes de l'expérience déjà acquise, animées par des dirigeants actifs et efficaces, capables de tenir le rôle de conseil généralisé des entreprises, elles sont désormais en état, si le Gouvernement le permet, d'élargir leur compétence économique, d'étendre leur action aux secteurs du commerce, du tourisme, des industries agricoles qui peuvent et qui doivent participer à la rénovation et à la modernisation aussi bien des industries de transformation que des commerces de distribution, notamment pour les produits alimentaires.

Elles doivent soutenir, quand il le faut, la création d'activités nouvelles, au besoin en y prenant des participations majoritaires, sans même exiger la rentabilité immédiate, en considération d'une rentabilité différée, mais assurée.

Elles peuvent devenir, en bref, un organisme financier essentiel dans l'expansion provinciale, véritablement la banque d'affaires régionale, coordonnant l'ensemble des encouragements, primes et prêts accordés par le fonds de développement économique et social, recevant des capitaux régionaux en provenance des caisses d'épargne, du crédit agricole, des banques populaires notamment, émettant enfin elles-mêmes dans le public des titres d'actions éventuellement cotées en Bourse.

Qu'il s'agisse de la caisse régionale d'équipement à créer ou des sociétés de développement régional à renforcer, dans les deux cas il s'agit, à mes yeux, d'instruments d'action indispensables à mettre rapidement au point si l'on entend conduire, sans gaspillage des moyens, le développement régional au rythme de la révolution démographique qui vient.

Sur les points ainsi examinés et sur les suggestions ainsi faites, je voudrais recueillir du Gouvernement des réponses précises de nature à lever mes inquiétudes.

Je voudrais, surtout, entendre, sur l'ensemble, l'affirmation sans équivoque de la volonté gouvernementale de parvenir à plus de cohérence dans la durée, à plus de hardiesse dans la conception, à plus de méthode dans l'exécution, afin qu'il soit permis de voter le IV^e plan, dans la certitude qu'il donnera à tous le droit d'espérer, la force d'entreprendre et la chance de réussir. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Clermontel. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Marcel Clermontel. Monsieur le président, mes chers collègues, les cent et quelques orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont pratiquement épuisé le sujet qui nous occupe depuis plusieurs jours : le IV^e plan.

Mais j'ai constaté qu'ils ont surtout formulé des critiques quant aux insuffisances de crédits et à certaines erreurs d'orientation.

Bien sûr, ces critiques sont fondées.

On constate, dans ce plan, des insuffisances, notamment dans le domaine des constructions scolaires, des équipements sportifs et de la formation des maîtres. Je le sais peut-être mieux que quiconque, puisque j'ai participé à l'étude de la partie du plan consacrée à ce chapitre particulier de notre activité sociale et que, dans vingt-cinq pages du rapport général, j'ai stigmatisé ces insuffisances.

Bien sûr, les investissements destinés à satisfaire les besoins exceptionnels de nos départements d'outre-mer, accusent, eux aussi une notoire insuffisance. Là-bas des problèmes particuliers se posent qui exigent de notre part un effort plus important que celui qui est prévu.

Bien sûr, il y a également une insuffisance des crédits consacrés à la construction de logements, car on doit tenir compte — comme cela a déjà été dit — non seulement de l'expansion démographique, mais également des retours de populations en métropole.

Bien sûr, il y a d'importantes insuffisances dans le domaine de l'aménagement routier et de notre programme d'autoroutes. Les voies d'eau, elles aussi, ont été trop négligées, et il faut reconnaître que le point particulier, sur lequel certains de nos collègues ont insisté, de la liaison Rhône-Rhin, que le plan a remis à plus tard, mériterait d'être inclus dans ce IV^e plan à la faveur d'une lettre rectificative.

Mais, parlant sans doute au nom des populations du centre de la France et de l'Ouest, j'estime que si l'on se décide un jour à réaliser la liaison Rhône-Rhin, c'est-à-dire à utiliser le sillon rhodanien qui va du Nord au Sud, il sera indispensable, parallèlement, de prévoir des liaisons transversales nombreuses, aussi bien routières que ferroviaires, fluviales et même aériennes.

M. Claude Roux et M. Pierre Courant. Très bien !

M. Marcel Clermontel. La décentralisation régionale est trop timide et se trouve contrariée dès le départ par un projet de déperquation des tarifs de la S. N. C. F., inopportun et néfaste. Mais toutes ces critiques, surabondamment formulées, n'auront pas été inutiles. A cette époque de l'année, elles permettront, je l'espère, d'orienter favorablement le budget de 1963 en préparation.

Elles permettront aussi — je l'espère également — d'apporter, par voie de lettre rectificative, les modifications qui seront jugées possibles à la fois dans les affectations et dans le volume des crédits.

Elles auront eu, certainement, l'avantage de montrer au Gouvernement le désir et même la volonté des élus de participer davantage à l'élaboration des plans futurs. Je sais bien que de nombreuses et très importantes commissions ont été consul-

tées pour l'élaboration de ce plan ; mais ce n'est pas suffisant à mon sens. Il faut, à l'avenir, associer à cette œuvre les parlementaires et peut-être même des délégations d'élus locaux.

Tous les orateurs qui m'ont précédé et dont je viens de résumer les interventions n'ont peut-être pas assez mis l'accent sur un autre aspect du plan, car ce plan forme un tout dont l'exécution est conditionnée d'une part par des crédits et des investissements, dont on a beaucoup parlé, mais d'autre part et essentiellement par leur contrepartie, à savoir l'expansion économique du pays.

Il est fort bien de dire que les crédits sont insuffisants. C'est exact ; mais entre les besoins et les possibilités il y a toujours une immense différence ; les ménagères qui ont à équilibrer le budget familial le savent mieux que quiconque.

Au fond, une nation est une grande famille, une grande maison, une grande entreprise et les problèmes y sont les mêmes que dans la cellule de base qu'est la famille, le foyer.

On ne peut engager de dépenses, dans l'intention de faire une œuvre solide, qu'à la mesure de ses moyens. Et sans doute peut-on se demander si la progression de 5,50 p. 100 par an que le Gouvernement a assignée à l'économie est timorée ou si, au contraire, elle est trop optimiste. C'est là l'affaire du Gouvernement : il est mieux qualifié que quiconque pour déterminer, en fonction des éléments en sa possession, un taux raisonnable d'expansion et, jusqu'à preuve du contraire, je veux penser que ce taux de 5,50 p. 100 est raisonnable.

Si imparfait qu'il soit, ce plan a le mérite d'exister et il est inconcevable que certains aient pu penser au début de son étude que l'on aurait pu ne pas le discuter. C'est ignorer l'impatience avec laquelle il est attendu dans chaque région par les comités d'expansion économique, par les autorités préfectorales, combien est attendu le vote qui le sanctionnera cette nuit, de façon que ses premières réalisations puissent voir le jour.

Il constitue un catalogue d'avant-projets dont l'exécution s'étendra sur quatre exercices dont celui de 1962 constitue le premier ; mais il ne comporte pas d'engagement budgétaire. On lui a reproché de n'être qu'un catalogue d'intentions. C'est possible. Mais, avant de réaliser, il faut toujours avoir eu l'intention de réaliser et je pense sincèrement que le Gouvernement veut réaliser ce qu'il a prévu dans ce plan.

Les dépenses d'investissement, les crédits prévus sont également fonction de la faculté contributive du pays. Il n'est pas possible de dépasser un certain degré d'imposition, car on risque alors de tuer la poule aux œufs d'or et d'aller à l'encontre du résultat recherché.

C'est dans la mesure où l'effort fiscal demandé en contrepartie des crédits restera dans la limite des facultés contributives des Français, celles-ci étant conditionnées par l'expansion économique, que l'on parviendra à bâtir quelque chose de solide.

Si le taux de 5,50 p. 100 d'expansion économique est atteint, tous les autres objectifs du plan pourront être atteints, mais à cette seule condition. Et si par chance ce taux peut être dépassé, alors tous les espoirs sont permis pour aller plus loin que ces objectifs.

Un plan constitue, bien entendu, un choix entre différents objectifs, et je suis persuadé que les auteurs de ce plan ont dû parfois, à contre-cœur, renoncer à certains objectifs pour en assurer l'équilibre.

Il n'est pas imprudent de penser quand même que le taux de 5,50 prévu pourra être dépassé. Il peut l'être, à condition que tous les Français sans exception, que toutes les élites, politiques, économiques et sociales, veuillent bien considérer que le plan est leur chose et non pas seulement la chose du Gouvernement. Si ses prévisions étaient dépassées, serait réalisé le moyen et le seul de faire en sorte que les investissements prévus soient majorés.

Mais le Gouvernement pense-t-il que cette expansion économique sera maintenue si se continuent les mouvements sociaux auxquels nous assistons depuis quelques jours, que nous avons eus nous périodiquement de semaine en semaine et qui paralysent l'activité du pays ? Le Gouvernement est, en fait, le directeur de cette grande entreprise qui s'appelle l'Etat et qui occupe de nombreux salariés. Comment se fait-il que, depuis quelques années, le calme règne pratiquement sur le plan social, dans l'industrie privée, alors que l'agitation continue dans les services publics ?

Il y a là pour le Gouvernement une œuvre à réaliser. Un Gouvernement fort se doit de faire pour son personnel tout le

nécessaire, mais, quand ce nécessaire est fait, de ne pas tolérer que la marche des services soit remise en cause à chaque instant.

Les nombreux encouragements que j'ai reçus, lors du dépôt d'une proposition de loi sur la réglementation du droit de grève, me permettent de penser que je suis ici l'interprète de millions de salariés consciencieux et aimant leur travail et d'une importante majorité de la population française qui en ont par-dessus la tête de voir à chaque instant leur propre activité et leurs projets compromis par des grèves dans les services publics.

Pourtant, si certaines revendications de ces grévistes sont légitimes, ces derniers bénéficient, par contre, de certains avantages que l'ensemble des autres salariés voudraient bien avoir, ne serait-ce que la sécurité de l'emploi et une meilleure retraite à un âge moins avancé. Lorsqu'on s'engage dans un service public on en connaît à la fois les avantages et les inconvénients et si l'on accepte les avantages, on doit aussi, en contrepartie, en accepter les servitudes et ne pas contrarier la vie des autres citoyens pour sa propre satisfaction.

Néanmoins dans l'immédiat — cette parenthèse étant fermée — il s'agit de savoir comment le Gouvernement pourrait satisfaire, en partie, les multiples demandes qui lui ont été adressées au cours de cette discussion du plan, sans pouvoir préjuger ce que sera l'expansion économique.

A cette question il n'est qu'une seule réponse : ainsi que l'ont fait ressortir les critiques formulées par divers orateurs, il convient de recourir à l'emprunt pour certains secteurs. Il faut que de plus en plus l'emprunt permette de faire face aux investissements. L'investissement n'étant pas une dépense budgétaire, il doit être couvert exclusivement par l'emprunt. C'est le seul moyen permettant d'aller de l'avant et d'obtenir, avant que les rendements budgétaires l'aient permis, les réalisations qu'exige l'avenir du pays.

Mais il faudrait aussi que chaque Français, si modeste soit-il, n'ignore pas le plan plus longtemps et sache qu'il y a sa place comme tous ses compatriotes.

Dans un pays moderne, il faut savoir informer, expliquer ce que l'on fait. Les intentions sont bonnes mais que représentent-elles, aussi longtemps qu'on a négligé de les exposer clairement à tous ceux qui doivent y participer par leur travail et, finalement, en retirer les fruits. Il faudra donc éclairer l'opinion sur les buts que propose le plan, le mettre, simplement, à la portée de tout le monde. C'est dans la mesure où tous les Français, sans exception, le Gouvernement d'abord, les parlementaires ensuite, les élus de ce pays, les élites économiques, les industriels, les artisans, les agriculteurs, les commerçants, mais aussi toute la masse des salariés, c'est dans la mesure où chacun considérera le plan comme sien que la France pourra tenir, grâce au IV^e plan et au V^e plan qui le suivra, la place qui lui revient dans le monde moderne. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Monnerville. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Pierre Monnerville. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, tout ayant été dit, bien dit, parfaitement dit par les quelque cent orateurs qui m'ont précédé, je ne voudrais pas dresser un catalogue de revendications un peu fastidieuses, mais simplement attirer l'attention du Gouvernement sur trois points concernant les quatre départements d'outre-mer et plus particulièrement le département de la Guadeloupe : la production agricole, l'équipement social, l'équipement culturel.

Actuellement, nous assistons à la Guadeloupe et dans les trois autres départements sucriers d'outre-mer à une surproduction de canne à sucre et les usines de transformation, limitées par le contingent global qui leur est alloué, limitées surtout par leur sacro-saint égoïsme, tout en broyant bien entendu les cannes de leurs propres plantations, accumulent difficultés sur difficultés afin de refuser la production des moyens et des petits planteurs. Ainsi, de très nombreux pères de famille qui, comme unique ressource, n'ont que la contrepartie de la vente de ce produit, soit à l'usine, soit à la distillerie, sont menacés, s'endettent de plus en plus. Pouvoir d'achat très diminué, répercussions fâcheuses de cet état de choses sur l'économie générale du pays, misère toujours plus aiguë.

Et pourtant, monsieur le ministre, c'est le Gouvernement qui, à maintes reprises, leur a dit de planter. Pourquoi ce même Gouvernement ne pourrait-il pas leur venir en aide, soit par un système de compensation des prix, soit par tout autre moyen rationnel jugé convenable ?

La production sucrière étant actuellement l'élément fondamental du revenu de la Guadeloupe, vous pouvez juger, monsieur le ministre, les conséquences catastrophiques qui résultent de la suppression voire de la diminution de cette production.

Le IV^e plan promet de maintenir au niveau actuel la part réservée à ce département et incite les planteurs à ne pas accroître davantage les tonnages actuellement produits.

Mais je crois, monsieur le ministre, qu'il faudra d'abord reconsidérer complètement la question du contingent global, en reviser méticuleusement la répartition et donner à chacun des trois départements sucriers la part précise qui lui revient. Et même, s'il était décidé de limiter par des arrachages la superficie actuellement cultivée par chacun, nous vous demanderions, monsieur le ministre, en raison des délais nécessaires et parfois longs — il faut bien vivre pendant ce temps-là — l'institution de primes à l'arrachage et de primes d'implantation de nouvelles cultures, dont la nature pourrait être étudiée avec les services de l'assistance technique.

D'ailleurs, cette politique de primes fut, à une certaine époque, appliquée dans certains départements viticoles du midi de la France, lors de récoltes trop abondantes.

Nous souhaiterions aussi, dans ce cas, l'application aux betteraviers de la métropole de mesures éventuelles de réduction des superficies cultivables ; ils participeraient ainsi au sacrifice commun, ce qui, entre autres choses, aiderait à la solution du problème, problème à répétition un tantinet irritant, de la commercialisation annuelle du sucre des départements français d'outre-mer.

Il est vrai que les récoltes se suivent, hélas ! sans se ressembler : tantôt surproduction, tantôt sous-production.

Et dans cette recherche d'une solution définitive, facilitons la vente de la canne du planteur à la balance de l'usine de transformation. Abandonnons ce bordereau compliqué accessible aux seuls spécialistes avertis et adoptons, ce qui est pratiqué depuis longtemps dans le département de la Réunion, le principe d'un tiers pour l'usine et de deux tiers pour le planteur sur chacun des produits de la canne à sucre.

Limitons les surfaces cultivables de la grosse propriété terrienne à ses besoins pour ses essais agricoles et pour ses recherches scientifiques tendant à l'amélioration de la qualité. Et par une politique de réforme foncière et agraire démocratique, permettons l'accession à la petite propriété.

Examinons maintenant le problème du rhum.

Du fait de la diminution de la consommation métropolitaine de rhum, diminution qui atteint quelquefois 50 p. 100 du contingent alloué, une importante quantité de litres de rhum invendue est stockée et ce stockage entraîne encore des frais supplémentaires.

Monsieur le ministre, nous espérons que, grâce au relèvement obligatoire du degré minimum à 53 ou 55 degrés du rhum antillais vendu en métropole ; grâce au nouveau statut du vieillissement des rhums ; grâce à la diminution des frais d'approche ; grâce à la diminution d'une fiscalité vraiment trop lourde ; grâce aux facilités du Marché commun, le litre de l'excellent rhum qui, chez nous, dans les épiceries, se vend au détail moins de 300 francs, pourra ne plus atteindre en France le prix prohibitif de 1.800 francs, prix qui constitue aussi un des facteurs de l'importante diminution de cette consommation.

En ce qui concerne l'équipement sanitaire et social, mon devoir est d'attirer votre attention sur la mauvaise utilisation du fonds sanitaire et social à la Guadeloupe et, pour cela, je ne vous citerai qu'un exemple parmi tant d'autres : dans une commune de 12.000 habitants, alors que toutes les formalités administratives requises ont été accomplies, nous attendons des services de la sécurité sociale, depuis 1958, c'est-à-dire depuis quatre ans, l'ordre de commencer la construction d'un dispensaire polyvalent. Demandes de renseignements par lettre, appels téléphoniques, visites multiples, rien n'y fait. Est-ce de l'insuffisance ? Est-ce de l'incompétence ? Est-ce de la mauvaise volonté ?

Quant à un abattoir communal, commencé depuis plus de dix ans, nous espérons que peut-être à Pâques, ou à la Trinité, sa construction sera achevée.

Et puis, on parle beaucoup de tourisme. Certes, de très belles réalisations sont à constater, à encourager, à féliciter. Mais n'oublions pas la lutte constante que nous devons mener pour la disparition de nos quatre fléaux endémiques et sans laquelle

nous risquons de ne pas avoir de clients. Ces fléaux sont le paludisme, en régression certaine mais non encore disparu, la balharziose, le parasitisme intestinal et même la lèpre.

Ce n'est pas en faisant une séance de destruction des insectes vecteurs chaque fois qu'on perd une dent de sagesse ; ce n'est pas en ignorant l'existence des mares et de toute eau stagnante, la pollution de l'eau de certaines rivières, ce n'est pas même en construisant des palaces, qu'on dissipera l'inquiétude du touriste.

Et puisque le plan traite aussi des routes, disons qu'un effort très apprécié de tous a été fait sur le réseau routier national dans le cadre du III^e plan. Il subsiste pourtant des omissions regrettables. Exemple : la route nationale Pointe-à-Pitre—Gosier—Saint-François est très belle mais, dans la région dite du Carénage, du Bas-de-Fort, il reste à supprimer des marécages, à édifier de petites constructions modernes même simples, à rendre le site joli, agréable pour l'habitat et pour le touriste que n'encouragent ni la vue ni l'odeur désagréable des gaz de marais.

Parlons maintenant des adductions d'eau.

Certes, un effort est fait pour la captation des eaux de rivières à la Guadeloupe proprement dite, des eaux souterraines à la Grande-Terre. Cet effort n'est qu'à son début et n'intéresse actuellement que les bourgs. Mais le vrai problème à la Grande-Terre où n'existe ni fleuve, ni rivière, ni source est celui de l'irrigation des campagnes pour l'amélioration des cultures, l'abreuvage du bétail durant les longs mois de sécheresse, les progrès de l'hygiène. Je souhaite, monsieur le ministre, que le IV^e plan, avec ou sans l'aide du Fonds européen, inscrive sur la liste des travaux à réaliser l'étude des problèmes d'irrigation des campagnes, facteur important d'assainissement.

Je dois signaler aussi que le prix du courant électrique est trop élevé. Un exemple : pour l'alimentation d'une petite station de pompage, la commune dont je suis maire donne mensuellement près de 300.000 anciens francs. Et quand on transforme la force électromotrice de 110 volts en force de 220 volts, on met à la charge de l'utilisateur tous les frais de l'installation nouvelle et tous les frais d'adaptation des appareils électriques ménagers, ce qui est illégal.

Pourquoi, comme on l'a fait en France pour E. D. F., ne nationaliserait-on pas en Guadeloupe la S. P. D. E. G. qui semble apprécier beaucoup la valeur commerciale de l'énergie électrique et très peu sa valeur sociale.

Certes, il y a un déséquilibre entre nos besoins toujours plus grands et plus légitimes et les possibilités d'augmentation du revenu global freiné par l'accroissement d'une démographie rapide. Entre autres solutions de sagesse relatives à cette démographie rapide, envisagées par le IV^e plan, il serait souhaitable que, par une modification de la législation actuelle, on arrive un jour au contrôle légal des naissances, à la régulation des naissances.

L'amélioration des conditions de vie de la masse des moyens et petits planteurs supposant une meilleure répartition du revenu global dans l'agriculture, déjà la loi du 2 août 1961 sur la réforme foncière, bien qu'elle ne soit pas encore pleinement appliquée, commence à faire son effet. De gros propriétaires terriens proposent de vendre de très appréciables superficies de leurs terres et, devant cet afflux d'offres, se pose la question des crédits d'achat disponibles. Non résolue ou mal résolue, cette question entraînerait l'annulation des bienfaits de cette loi. Donc, monsieur le ministre, il faudrait vite organiser ces achats et, dans la limite de vos possibilités, empêcher que d'autres requins n'accaparent ces terres pour les revendre plus tard à d'autres malheureux planteurs.

Une vraie réforme agraire, à paiement différé, permettrait seule la pleine accession à la petite propriété et cette population, qui comprend 50 p. 100 de jeunes de moins de vingt ans, vous en serait reconnaissante.

Développer la pêche artisanale pour accroître la production des deux départements antillais de 8.000 à 12.000 tonnes. Cette promesse du IV^e plan est accueillie avec grande satisfaction par nos pêcheurs. Mais, monsieur le ministre, à côté de l'implantation de la pêche industrielle n'oubliez pas nos braves petits marins et favorisez-les par une aide importante pour l'achat de leurs engins, de leurs voiles, de leurs canots, de leurs moteurs et améliorez leurs prestations familiales.

Pour l'enseignement, le plan prévoit la construction dans les départements d'outre-mer, en quatre ans, de 2.000 classes avec 800 logements sur les plans de l'enseignement élémentaire et

complémentaire. Il prévoit une augmentation notable de la capacité des lycées de Pointe-à-Pitre et de Basse-Terre à la Guadeloupe.

Nous enregistrons avec satisfaction ces promesses du IV^e plan.

Mais, monsieur le ministre, nous souhaiterions avec une non moins vive satisfaction, suivant le principe déjà retenu de la décentralisation des études universitaires, la création à la Guadeloupe d'une faculté des sciences. Son utilité paraît chaque jour plus évidente. Cette faculté — je ne dis pas de médecine, mais de sciences, car les connaissances théoriques et pratiques médicales exigent impérativement le séjour et l'enseignement en métropole — cette faculté des sciences, dis-je, située au mieux pour les trois terres françaises des Antilles, attirerait tous les étudiants à orientation scientifique de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane française et beaucoup d'étudiants des îles étrangères voisines. Par un programme complémentaire d'études et de recherches régionales, elle pourrait, avec plus d'efficacité, être le pendant de la « Tropical School » de Porto-Rico.

Depuis une dizaine d'années, grâce à l'initiative du docteur Boisneuf, il existe un congrès de médecins de langue française de l'hémisphère américain. Ce congrès se réunit tous les deux ans, tantôt à Pointe-à-Pitre, tantôt à Fort-de-France, tantôt à Port-au-Prince. Son retentissement est important. En février dernier, les plus grands maîtres de la pensée médicale française des facultés de Paris, de Lyon, de Bordeaux, de Dakar, des médecins renommés de toute la zone caraïbe, même quelques-uns de New-York, ont bien voulu nous honorer de leur présence, nous faire bénéficier de leur savoir, de leur expérience, de leur sagesse.

Mais, monsieur le ministre, la salle où sont discutés les observations cliniques, les résultats des nombreux travaux de recherches est incommode. Tantôt, c'est dans un modeste cinéma ou salon de la chambre de commerce ou une douane maritime que nous les recevons à Pointe-à-Pitre, tantôt, comme à Fort-de-France, dans un local du fort Saint-Louis aimablement mis à notre disposition par l'autorité militaire.

Nous serions particulièrement ravis, monsieur le ministre, qu'à Pointe-à-Pitre comme à Fort-de-France, l'État français, pour favoriser l'étalement, le développement, le rayonnement de la culture française, que nous aimons tous et que nous avons déjà entrepris d'assurer avec nos faibles moyens, nous serions particulièrement ravis que l'État nous dote d'un local moderne, décent, qui, en l'absence de tout congrès médical, servirait également aux autres disciplines de l'esprit. Ce local, si modeste soit-il, serait un petit palais des congrès antillais.

Je vous soumets, monsieur le ministre, ainsi qu'à M. le ministre de l'éducation nationale, cette suggestion que l'élite et la masse antillaise applaudiront quand demain elle se réalisera.

Ayant lu le rapport n° 1714, tome III — aspects culturels du plan — je me permets d'attirer votre attention bienveillante sur le vieux musée Lherminier à Pointe-à-Pitre qui, par un programme régional d'agrandissement, d'amélioration, pourrait être transformé en un musée d'ethnographie et de folklore, un musée des arts et traditions populaires de toute la Caraïbe.

Monsieur le ministre, vous le voyez, vous le savez, notre problème antillais est d'ordre économique et social. Il n'est pas d'ordre politique. Il ne peut donc être réglé que par une solution économique et sociale dans le cadre français, par la méthode française.

Aucune proposition ou solution politique n'a et ne peut avoir de valeur. Autonomie, autogestion, statut spécial, libération politique, indépendance ne sont que des slogans à la mode dont le sens inavoué mais secret est de bouter la France hors des Antilles, une France qui est avec nous depuis si longtemps. Ce serait alors un magistral soufflet, la condamnation de toute une œuvre de liberté et d'émancipation, ce serait la domination de la matière sur l'esprit, si ce n'était considéré par nous tous comme une plaisanterie et une plaisanterie de très mauvais goût. L'opposition, minuscule, ne repose sur rien de réel, si ce n'est sur l'ambition du Soviét de dominer le monde, de s'octroyer des bases terrestres et maritimes aux Antilles, dans sa préparation de la guerre future que, coûte que coûte, il veut gagner ; si ce n'est aussi sur l'ambition pathologique de quelques intoxiqués enivrés d'orgueil, assoiffés de pouvoir. D'ailleurs, à chaque consultation électorale, municipale, cantonale ou nationale, à chaque référendum, la masse antillo-guyanaise l'a prouvé et le prouverait encore s'il en était besoin.

En terminant, je souhaite que la Guadeloupe, département français situé dans l'outre-mer, poursuive son destin dans une

expansion toujours plus poussée, plus étudiée, dans une expansion agricole, économique, sociale, culturelle, dans une expansion dirigée par une politique de départementalisation assouplie, librement et définitivement choisie par nous.

A l'abri des remous d'un monde si tourmenté, si incohérent, dans un havre de paix, de calme et de confiance, oui, je souhaite que la Guadeloupe soit guidée vers son destin, progressivement, étape par étape, vers un destin qui sera le centre du grand foyer dont nous rêvons, un foyer de rayonnement intense de la pensée, de la technique, de la réalisation françaises dans les Caraïbes. Car, mesdames, messieurs, on l'a dit et je le répète, nul ne peut parler de culture sans penser à France. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. Véry. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. Emmanuel Véry. Monsieur le ministre, mes chers collègues, si j'ai cru devoir prendre la parole dans cette discussion, c'est pour que le Gouvernement ne puisse interpréter mon silence comme l'approbation tacite d'un plan qui s'intitule plan de développement économique et social et qui, en vérité, n'est pas de nature à modifier sensiblement l'état de détresse dans lequel se trouvent plongés les départements d'outre-mer en général et la Martinique en particulier.

Cette interprétation serait facile également pour un lecteur insuffisamment averti du projet gouvernemental et qui se satisfait de promesses sans relever ni l'incohérence du plan ni les erreurs et contradictions qui y sont contenues.

J'estime qu'en cette matière le dialogue entre le Parlement et le Gouvernement peut être fructueux. Mais encore faut-il qu'une condition préalable soit remplie, à savoir que la discussion s'engage sur une étude sérieuse des besoins des populations en cause.

Or, s'agissant d'un tel projet de loi, n'offrant aucune garantie d'authenticité quant aux informations qu'il contient, où l'on relève un certain nombre d'erreurs grossières, sans compter les contradictions, le dialogue risque d'être vain et inutile, et je crains qu'il ne soit qu'un dialogue de sourds.

S'il est vrai, comme le déclare M. le rapporteur général — je suis en parfait accord avec lui sur ce point — que l'objectif essentiel du plan, en ce qui concerne les départements d'outre-mer, est d'accélérer l'élévation du niveau de vie de leurs habitants, il est vrai aussi que non seulement, comme les auteurs du plan le reconnaissent, les efforts entrepris dans le passé ont échoué, mais que les efforts envisagés pour l'avenir n'aboutiront pas à de meilleurs résultats.

Vous avez échoué dans le passé et vous échouerez dans l'avenir, messieurs du Gouvernement, simplement parce que vous vous obstinez, en dépit de nos efforts et de nos avertissements, à ne pas tenir compte de certaines réalités. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

Analysons ensemble les explications que vous donnez de vos désillusions qui sont aussi, hélas ! les nôtres. Je cite :

« L'élévation du niveau de vie des populations pendant la période considérée, c'est-à-dire celle de l'application des trois plans précédents, s'est trouvée freinée par l'accroissement démographique rapide dans les trois départements insulaires. »

Ignorez-vous que, dans les départements métropolitains, l'accroissement démographique, sans doute moins important, a suscité cependant des mesures d'ordre social, notamment le versement d'allocations aux familles nombreuses leur permettant justement de pallier les charges supplémentaires qu'elles supportent ? Pourquoi refusez-vous avec entêtement d'accorder les mêmes avantages aux familles antillaises ?

Il est vrai que plus loin vous ajoutez : « Il est souhaitable que des réformes interviennent, tendant à une adaptation de la législation métropolitaine tenant compte des caractéristiques propres aux départements d'outre-mer, sur le plan de la démographie comme sur celui de la structure familiale et sociale. »

Ces réformes, depuis 1946, date de la loi d'assimilation, vous reconnaissez ainsi ne les avoir jamais appliquées. Votre intention nouvelle mérite d'être soulignée, et nous devrions vous en remercier si nous n'apercevions, dans l'affirmation de votre intention, la volonté de ne rien changer aux errements du passé. En effet, pourquoi vouloir, dans ce domaine, une adaptation de la législation métropolitaine tenant compte des caractéristiques propres des structures familiales antillaises ? En quoi les familles martiniquaises diffèrent-elles dans leurs struc-

tures des familles picardes, bretonnes ou auvergnates ? Ne sont-elles pas composées, là-bas comme ici, d'un père, d'une mère et d'un ou plusieurs enfants ? Reconnaissez avec moi que tout cela n'est pas sérieux et dispensez-vous à l'avenir de ces efforts que vous prodiguez dans le souci d'adapter toutes choses, même celles qui n'ont nul besoin d'être adaptées. Le mieux est parfois l'ennemi du bien. En l'occurrence surtout, puisque vous recherchez le mieux à des sources impures.

Nous reviendrons tout à l'heure sur le principe des adaptations. Continuons ensemble et rapidement l'examen de vos propositions.

Compte tenu des prévisions établies par vos services, messieurs les ministres responsables du plan, vous chiffrez — et je ne conteste pas ce résultat — à 100.000 personnes en quatre ans l'accroissement démographique des départements d'outre-mer. Il faut, dans cette perspective, dites-vous, si l'on veut éviter une détérioration du niveau de vie actuellement atteint — je souligne au passage qu'il ne s'agit plus d'augmenter ce niveau de vie déjà si bas — créer environ 35.000 emplois nouveaux ; 22.000 de ces nouveaux emplois pourront être trouvés sur place, à savoir : 6.000 dans l'agriculture, 5.000 dans le développement du tourisme, 8.000 dans les travaux publics et 3.000 dans l'industrie.

J'ai dit, au début de mon exposé, que vos évaluations comportaient souvent des erreurs grossières. Je vais le démontrer.

Les 6.000 emplois nouveaux dans l'agriculture, vous pensez les dégager par l'application de la loi du 2 août 1961 concernant notamment la récupération des terres incultes ou insuffisamment exploitées. En tout état de cause, il s'agit de terres pauvres, le plus souvent incultes. Selon vous, ces terres représentent au total une superficie de 10.000 hectares. Sur ces 10.000 hectares, vous voulez créer 2.000 exploitations nouvelles ; la surface, pour chacune, sera donc de cinq hectares. Sur ces cinq hectares de terres pauvres, parfois incultes, vous pensez pouvoir employer trois ou cinq personnes, puisque à la page 554 du document, vous parlez de trois emplois nouveaux et, à la page 565, de cinq emplois nouveaux. Mais trois ou cinq personnes, peu importe.

Croyez-vous sérieusement que le rendement de ces terres sera suffisant pour nourrir le personnel que vous proposez d'y employer, à supposer même qu'il ne s'agisse que de célibataires ? N'avais-je pas raison de vous dire que cette étude ne nous paraît pas sérieusement formulée ? C'est pourquoi il est difficile d'en discuter.

Quant au tourisme, vous estimez que son développement permettra la création de mille chambres nouvelles. Pour l'entretien de chaque chambre, vous estimez nécessaire de recourir à cinq employés. Je vous signale au passage qu'il y a trois ans on avait estimé à deux employés et demi le personnel nécessaire pour chaque chambre. Aujourd'hui, pour les besoins de l'exposé, il en faut cinq ! Si vos prévisions sont justes, à combien estimez-vous le prix de revient et de location d'une chambre, compte tenu du salaire de cinq employés et sans même faire intervenir les frais généraux indispensables ?

Puisque nous parlons tourisme, pourriez-vous nous dire, en ce qui concerne la Martinique, combien d'hôtels ou de chambres ont été créés depuis la naissance de la S. I. T. O., c'est-à-dire de la Société d'investissement pour le tourisme outre-mer, et, pour mon information personnelle, préciser quel a été le total des crédits mis à la disposition de cette société depuis sa fondation ainsi que des sommes dépensées pour justifier son activité ?

Ainsi donc, c'est un leurre de croire à la possibilité de créer sur place 22.000 emplois de cette manière. Nous sommes loin du compte, et n'avais-je pas raison de vous dire que trop souvent vous procédez par affirmations gratuites ?

Etant donné cette impossibilité de créer des emplois et les calculs inexacts auxquels vous avez procédé, vous êtes obligé de chercher une autre solution au problème. Vous pensez l'avoir trouvée en nous proposant un mouvement d'émigration des trois départements insulaires vers la métropole. C'est une idée valable, en effet, et, pour ma part, j'y souscris pleinement.

Mais un plan ne saurait comporter des contradictions. Pourquoi, il n'y a pas six mois, au cours de la discussion du budget et malgré nos observations, avez-vous, messieurs les ministres, fait adopter pour les départements antillais ce que vous appelez le « service militaire adapté » dont l'économie principale était de maintenir sur place les jeunes conscrits, les privant ainsi de toute possibilité d'installation future en métropole ? C'était pour le moins contradictoire avec les directives du plan. Et pour le

maintien sur place de ces jeunes recrues, vous avez, je le signale au passage, inscrit au budget une somme de trois milliards et demi.

Quoi qu'il en soit de l'incohérence et des contradictions de votre politique en matière d'emploi de la main-d'œuvre, je souhaite vivement que l'expérience nouvelle que vous tentez réussisse. Mais je ne vous cache pas mon scepticisme. Ne parlez-vous pas, en effet, de la nécessité préalable de créer un organisme chargé de l'ensemble des opérations d'émigration, c'est-à-dire d'une nouvelle société d'Etat, qui prélèvera sur les crédits prévus au plan les sommes nécessaires à son fonctionnement, au paiement de ses agents fonctionnaires ou parafonctionnaires, pour arriver sans doute au même résultat que la S. I. T. O. ?

J'en ai terminé avec les observations essentielles que je tenais à formuler pour démontrer combien, dans l'ensemble, vos propositions me semblent peu encourageantes pour une meilleure expansion économique et sociale des départements d'outre-mer. Mais, avant de conclure, je voudrais vous adresser un avertissement. La partie qui se joue aux Antilles est dure. L'attachement des populations antillaises à la mère-patrie ne saurait être mis en doute pour l'instant. Mais craignez qu'à la longue les erreurs répétées n'entraînent un changement d'opinion dont vous seriez seuls responsables.

Et puis, je souhaiterais que, passant aux adaptations, vous agissiez de façon rationnelle. Il ne faut pas qu'elles s'opèrent, comme trop souvent dans le passé, au détriment de l'intérêt des populations antillaises. On adapte dans tous les domaines, selon le bon plaisir de l'administration et sans contrôle du Parlement. C'est Berthelot qui, un jour, reprochait aux militaires de rédiger une directive chaque fois qu'ils ne savaient quelle direction prendre ! C'est un peu le même phénomène qui se produit dans les services de tutelle : chaque fois qu'une difficulté se présente, concernant l'administration des départements d'outre-mer, on veut adapter au petit bonheur la législation française. On a adapté le service militaire aux Antilles ; on a adapté les lois sociales et les barèmes d'allocations familiales ; on adapte les libertés publiques en soumettant les fonctionnaires à un régime d'exception. De sorte qu'à l'heure actuelle le régime de ces départements, qui n'a jamais été, malgré la loi de 1946, celui de l'assimilation, n'est plus celui de la départementalisation et est soumis à un ensemble de règles incohérentes édictées selon le caprice et les humeurs du moment.

C'est beaucoup plus que de la technocratie administrative ; prenez garde bientôt à la véritable anarchie. Ces légitimes critiques sur les adaptations restrictives risquent de nous faire paraître, nous aussi, en contradiction avec nous-mêmes. Il faut que nous nous expliquions clairement à cet égard.

Nous ne sommes pas de ceux qui, pour pallier cet état de choses déplorable, acceptent avec facilité la perspective d'une autogestion ou d'une quelconque autonomie. Nous craignons que tout cela ne soit le prélude à un éloignement de la métropole — et ce en dépit de très belles déclarations — dont les conséquences économiques et sociales seraient désastreuses.

Nous sommes de ceux qui pensent qu'une large décentralisation suffirait à permettre une participation plus grande des populations à leurs propres affaires.

Cette large décentralisation, qui, dans notre esprit, ne s'identifie nullement avec un changement radical de statut politique, conduirait forcément à une certaine adaptation imposée par l'éloignement. Mais encore faut-il que celle-ci soit bénéfique, comme elle doit l'être par principe, qu'elle se limite à ce que demandent les départements métropolitains eux-mêmes, comme vient de l'exprimer le congrès de 1962 des présidents de conseils généraux. Encore faut-il que les adaptations ne soient pas uniquement restrictives et ne demeurent pas des régimes exceptionnels défavorables, comme elles le sont en particulier pour le régime social et la réglementation du statut des fonctionnaires.

Nous souhaitons que les seules adaptations soient celles qui seront prises en accord avec les élus locaux et qu'elles soient étudiées selon leurs suggestions.

Le régime de la départementalisation a déjà, depuis 1946, porté beaucoup de fruits, et les investissements qui ont été faits ont atteint une certaine importance. Il serait malhonnête de le nier.

Mais ce que nous voudrions, c'est qu'il soit tenu compte surtout de notre vif et légitime désir de sentir que nos problèmes sont traités avec un sentiment de pleine égalité, un sentiment respectueux de notre dignité que la France nous a appris à apprécier.

Si le Gouvernement était d'accord pour une telle solution, il ferait bien de se dépêcher de promouvoir une véritable départementalisation bien adaptée, afin de ne pas alimenter des propagandes qui ne trouvent leurs arguments que dans le cumul des erreurs. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Feuillard. (*Applaudissements à droite.*)

M. Gaston Feuillard. Mesdames, messieurs, l'Assemblée nationale arrive au terme d'un débat qui décidera des assises économiques et sociales de la nation pour une période quadriennale, de 1962 à 1965.

Ce débat a mis en lumière des tâches immenses et combien exaltantes ; il constituera, par son importance et son ampleur dans les annales parlementaires de cette législature, l'un des points culminants de l'action que chacun voudrait cohérente, réaliste, pratique, menée de front par le Gouvernement et le Parlement pour un meilleur devenir du pays.

A entendre M. le Premier ministre lors de la séance d'ouverture du débat, le 22 mai, il semble bien que le Gouvernement prend un engagement solennel inclus dans le « contrat » — le mot est de lui — qui résultera de nos travaux et de notre vote positif. Cet engagement, M. le Premier ministre l'a formulé en ces termes : « Par ce contrat, le Gouvernement s'engage à respecter les directives du plan, à en assurer la mise à exécution compte tenu des observations qui pourront être faites. »

De son côté, M. le ministre des finances et des affaires économiques a affirmé que les objectifs tracés par ce plan répondent à quatre grands défis qui sont lancés à l'économie française et, au travers de cette économie, à la France elle-même : défis portant sur l'impulsion à donner à cette économie de telle sorte qu'elle se traduise par la création d'emplois pour les jeunes et pour tous les Français qui s'installeront en France, sur la participation de la France à toutes les formes de la compétition internationale, sur l'amélioration de façon constante et durable des conditions de vie de tous les Français à quelque catégorie et à quelque région qu'ils appartiennent, et sur l'aide aux pays en voie de développement. Quatre grands défis, mais aussi quatre grandes options que nous transposons dans le cadre du développement économique et social des départements d'outre-mer dont je suis dans cette Assemblée l'un des mandataires pour la Guadeloupe.

Ces départements d'outre-mer, je crois qu'il serait plus juste de dire ces départements de l'outre-mer s'ils sont, géographiquement, bien éloignés de la France continentale, en sont très proches néanmoins par la culture, par le cœur, par l'esprit, par les sentiments de leurs populations profondément françaises depuis plus de trois siècles. Depuis la loi du 19 mars 1946, ils ne sont plus des colonies, mais ils sont de véritables départements français, dans toute l'acception juridique et constitutionnelle du terme ; par leur statut, ils ont dépassé le stade de l'autonomie ou de l'indépendance pour s'intégrer au vaste ensemble que constitue le territoire national. Pour eux la décolonisation est donc, dans le droit, comme elle doit l'être dans les faits, une situation définitivement acquise. Seule la vanité ou l'ignorance de quelques-uns les situent dans une évolution orientée dans le sens de l'Histoire, sans le moindre égard pour le bien-être des populations.

Toutefois, ces départements offrent, hélas ! des aspects de sous-développement pire que les plus défavorisés des départements continentaux ; aussi veulent-ils chercher l'espoir dans cette intégration dont je vous ai parlé et qui les conduira progressivement au stade économique et social des départements continentaux.

C'est à cette évolution que tend le projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social dans la partie concernant les départements d'outre-mer.

Pour le lecteur attentif et sans passion qui veut examiner avec objectivité les problèmes qui se posent dans ces départements, il est incontestable que les promoteurs du plan se sont livrés à une étude minutieuse, remarquable, des données du problème qu'ils ont exposées avec loyauté et franchise.

Si cette étude met l'accent sur les difficultés inhérentes à la situation particulière de ces départements, dont trois sont insulaires, si elle signale les périls dus notamment à une forte pression démographique et à la stagnation d'une économie non diversifiée, elle n'en propose pas moins des solutions de nature à promouvoir, dans les quatre années d'exécution du plan, l'accroissement du niveau de vie des populations.

Lorsque je parle de ceux qui ont été les animateurs du plan, je veux faire allusion à tous ceux qui, à tous les échelons, ont participé à son élaboration, et d'abord aux commissions locales dans les départements, qui se sont livrées — j'en porte témoignage pour la Guadeloupe — à un travail consciencieux pendant de longues semaines, et auxquelles ont pris part toutes les forces vives du département à tous les échelons de la hiérarchie administrative, politique, économique et sociale. Je pense aussi à la commission centrale du plan pour les départements d'outre-mer, qui a effectué un travail sérieux et de très grande qualité. Je pense enfin au Gouvernement lui-même qui, ayant pris nettement conscience de la nécessité et de l'urgence des solutions à envisager, a retenu dès lors tous les objectifs — je dis bien tous les objectifs — proposés par la commission centrale.

Pourtant, comme toute œuvre humaine, ce travail comporte des insuffisances, des lacunes ; il n'est pas exempt de critiques, mais je le crois parfait. Ces critiques, je me dois de les formuler honnêtement, sans hargne, sans passion, mais avec la plus grande fermeté et aussi avec le désir qu'elles puissent apparaître aux yeux de tous comme une preuve de ma volonté d'apporter ma participation à une œuvre constructive tendant au mieux être des populations des départements d'outre-mer. Je veux que mon propos ne soit pas négatif, ce à quoi aboutit toute critique qui se veut acerbe et qui perd alors de sa pertinence.

Je serai guidé dans mes observations et mes remarques par l'appréciation de M. le rapporteur général qui, à la séance du 22 mai, a dit que le plan est un édifice solidement construit par les architectes de la rue de Martignac, et dont les pierres harmonieusement assemblées ne paraissent pouvoir être déplacées sans compromettre l'ensemble ; qui a souligné aussi l'unité du plan, et qui a mis en garde l'Assemblée contre toute tendance qui consisterait à remettre en cause les objectifs, car le risque serait alors grand de porter atteinte à la cohérence du projet.

Une observation générale s'impose dès l'abord. Le plan, dans ses objectifs, définit un taux minimum d'expansion qui tient compte, d'une part, de l'accroissement démographique qui est de 3 p. 100 pour les Antilles et la Réunion, d'autre part, de la nécessité d'augmenter le niveau de vie des populations.

Ce taux minimum est fixé, comme pour la métropole, à 6 p. 100 par an. Donc, et c'est là toutes la base du raisonnement, en année terminale du plan, c'est-à-dire en 1965, la production intérieure brute devra s'accroître par rapport à la première année de 26 p. 100 compte tenu de l'acquis annuel.

Ce taux d'expansion fixé et ayant donc valeur de décision, il est de toute évidence que le Gouvernement se doit de définir les moyens financiers de tous ordres permettant d'y parvenir, car il est tout aussi évident que les objectifs retenus forment un ensemble dont la dissociation porterait atteinte, pour reprendre l'excellente formule de M. le rapporteur général, à la cohérence du projet.

Or, la contradiction est frappante entre les objectifs tels qu'ils ont été définis par la commission centrale des départements d'outre-mer et repris dans leur ensemble au projet gouvernemental et les moyens financiers qui sont prévus dans ce projet. Les commissions départementales du plan avaient, dans les différents secteurs, chiffré les besoins financiers. L'admission de cette demande pour les quatre départements aboutissait à des chiffres très élevés, bien supérieurs à ceux qui ont été retenus par la commission centrale.

Celle-ci a repris les estimations, a procédé à des arbitrages de choix, d'options et de moyens et a estimé nécessaire un montant de ressources, soigneusement, je dirai même honnêtement chiffré, de l'ordre de 57 milliards d'anciens francs. Mais le projet gouvernemental, page 574, après avoir retenu tous les objectifs de la commission centrale — je répète encore : « tous les objectifs » — a ramené les propositions à 46 milliards.

Alors, ou bien le Gouvernement est décidé à réaliser les objectifs retenus par lui et dont il a souligné, tout au long de l'exposé des motifs, le caractère impératif et dans ce cas il manquera 11 milliards qui devront être dégagés au cours de la période d'exécution du plan ; ou bien le Gouvernement maintient à 46 milliards de francs la dotation globale, mais alors il ne réalisera pas les objectifs qu'il s'est assignés, ce qui serait contraire à la plus élémentaire bonne foi.

Qu'on ne vienne pas objecter que le chiffre de 46 milliards représente une progression par rapport aux dotations de la loi de programme, lesquelles — pour éviter toute confusion — ne s'ajoutent pas, mais se trouvent incluses dans ce chiffre de 46 milliards. Chacun sait, en effet, que nous sommes aux prises,

dans nos départements d'outre-mer, à une conjoncture politique, économique et sociale qui exige un accroissement des moyens à mettre en œuvre pour y faire face. Du reste, déjà lors de l'élaboration de la loi de programme, les estimations financières résultant des travaux préparatoires avaient été chiffrées à 46 milliards au titre du F. I. D. O. M. et à 30 milliards comme apport jugé prévisible de la Caisse centrale de coopération économique. Pourtant, 26 milliards seulement ont été alloués au titre du F. I. D. O. M. et aucune prévision n'a été retenue au titre d'une intervention de la Caisse centrale.

Devrais-je ajouter qu'aux 57 milliards représentant, comme je l'ai déjà dit, le chiffre réel de réalisation des objectifs du plan, la commission centrale des départements d'outre-mer a jugé qu'une intervention de la Caisse centrale de coopération économique devrait se manifester dans une proportion de l'ordre de 52 milliards ? Mais, sur ce point, le Gouvernement n'a pris dans le projet de loi aucun engagement.

Ainsi donc, la question pourrait être posée de savoir si le Gouvernement entend vraiment assortir ses promesses de l'aide financière nécessaire à leur exécution, ou si ces promesses, en vérité, ne restent pas dans les limites d'une simple déclaration d'intention.

Mais d'autres questions pourraient être posées. Existerait-il, dans les sphères gouvernementales, dans les hautes administrations de l'Etat, une tendance au défaitisme à l'encontre des départements d'outre-mer ? Jouerait-on alors politiquement perdants les départements d'outre-mer, de telle sorte qu'il conviendrait de limiter, de restreindre le montant des crédits et de tous les investissements nécessaires à leur développement économique et social ?

Je pense, en disant cela, aux déclarations faites à cette tribune par M. Césaire, député de la Martinique, appuyé par M. Catayée, député de la Guyane, lorsque, dans son intervention sur le plan, critiquant nos planificateurs, il a parlé d'une réforme politique indispensable et maintenant inéluctable des départements d'outre-mer, en vue de permettre aux habitants d'édifier eux-mêmes leur plan et de faire entendre leur voix dans la conduite des affaires de leur propre pays.

Où se trouve, dans ces paroles, la vision de l'intérêt des populations ? Elle en est complètement absente. Mais, à vrai dire, ne sentez-vous pas qu'il y a, dans ces paroles, qui visent à une autogestion des départements d'outre-mer, c'est-à-dire à la perte de leur statut départemental et, à plus ou moins long terme, à leur indépendance, un phénomène de simple autosuggestion pour celui ou ceux qui les profèrent et, à l'endroit de ceux à qui elles s'adressent, une manœuvre de chantage et d'intoxication, une entreprise de subversion, de sécession que je dénonce solennellement à cette tribune. (Applaudissements sur de nombreux bancs. — Interruptions à l'extrême gauche.)

Emmanuel Verry. Et que le Gouvernement semble encourager !

M. Gaston Feuillard. Croyez-bien que les populations sont conscientes de leurs intérêts qui sont aussi ceux de la France à laquelle elles appartiennent et que, consultées, elles rejetteraient dans le néant ces tendances séparatistes qui conduiraient au chaos, à une plus grande misère, à une récession économique, à une régression sociale.

Ne vous laissez donc pas tromper ou abuser et ne cédez pas à ces manœuvres. Soyez aussi pleinement conscients des droits que confère à nos populations leur statut de département français, droits qui leur donnent le pouvoir de revendiquer la parité avec les départements continentaux.

Savez-vous, mes chers collègues, que l'ensemble des investissements publics et parapublics de l'Etat dans les départements d'outre-mer atteint un pourcentage certainement très inférieur à celui des investissements effectués dans les départements continentaux les moins développés ?

M. le ministre d'Etat chargé des départements d'outre-mer vient de me faire savoir, par lettre du 15 juin, en réponse à une intervention de ma part, que la question des investissements dans les départements d'outre-mer, reste une des préoccupations essentielles de son département ministériel. Je l'en remercie, et j'espère que tous les membres du Gouvernement sont eux aussi pénétrés de cette préoccupation.

Je partage l'opinion que l'aide technique et financière de la France aux jeunes pays en voie de développement suppose que nous ayons au préalable mis nous-mêmes sur pied une France prospère pour être généreuse.

Mais rappelons que les départements d'outre-mer, parce que départements, sont la France et que cette conception ne leur est pas opposable, encore moins applicable. (Applaudissements.)

MM. Pierre Monnerville et Victor Sablé. Très bien !

M. Gaston Feuillard. Disons-le très franchement et même brutalement ! Tant pis pour les pays de l'ex-Communauté devenus indépendants et qui, aux prises avec des difficultés financières chaque jour croissantes, se retournent vers la France ! Tant pis aussi pour les populations qui ont revendiqué le statut de territoire d'outre-mer et qui, pour cette raison, n'ont pas vococation aux droits que leur aurait conférés le statut de département !

Je pense qu'il est contradictoire à la fois de revendiquer des franchises politiques, de vouloir se diriger soi-même et de faire valoir des droits au concours financier de la nation.

M. Paul Godonnèche. Très bien !

M. Gaston Feuillard. Mais il en est tout autrement des départements d'outre-mer qui, je le répète, ont tous les droits des départements continentaux.

Nous n'avons, croyez-le, aucun complexe à nous placer à l'intérieur de ces droits, si je peux m'exprimer ainsi pour mieux préciser ma pensée, et à nous maintenir dans le vaste ensemble territorial et institutionnel que représente la grande nation française.

J'en arrive maintenant, mesdames, messieurs, à l'examen des divers secteurs du plan quadriennal proposé pour les départements d'outre-mer.

Abordons le problème du sucre ; je rappelle les données suivantes qui ressortent du projet. La commission centrale est partie de renseignements précis émanant des comptes économiques des départements d'outre-mer ; ces comptes ont montré qu'en 1960 la production intérieure brute a représenté 130 milliards d'anciens francs. Nous avons vu que le plan vise à un accroissement de 26 p. 100 du niveau de vie en année terminale. Donc, pour y parvenir, l'augmentation de la production de 1961 à 1965 doit atteindre 34 milliards. Dans cette somme, le secteur agricole, y compris le sucre, entre pour 14 milliards. Les prévisions d'augmentation du secteur agricole autres que le sucre s'élèvent à 8 milliards ; il faut donc que le sucre rapporte 6 milliards de plus.

A noter encore que l'agriculture représente 40 p. 100 de la production intérieure brute des départements d'outre-mer, dont 25 p. 100 pour le sucre et 15 p. 100 pour les autres secteurs.

Il faut être conscients que les objectifs de production, compte tenu des données présentes du marché mondial du sucre, ne peuvent être accrus et qu'il n'est pas possible de modifier leur répartition actuelle pour ne pas rompre l'unité de l'organisation du marché sucrier de la zone franc.

Mais il est tout aussi certain qu'il existe un problème propre aux départements d'outre-mer. Le Gouvernement l'a reconnu en ces termes à la page 558 du projet :

« La canne à sucre tient dans l'économie des départements d'outre-mer une place prépondérante, puisque ces produits (sucre, rhum, mélasse) représentaient, en 1960, 65 p. 100 de la valeur totale des exportations des trois départements insulaires, soit 32,9 milliards d'anciens francs.

« La production sucrière constitue donc au cours des prochaines années un des éléments fondamentaux du revenu de ces départements, en raison des délais nécessaires pour développer d'autres cultures et créer des activités nouvelles. »

Le projet gouvernemental, qui ne reprend pas les propositions précises de la commission centrale sur ce point, retient cependant le principe d'une aide spécifique appliquée à la production sucrière des départements d'outre-mer dans la limite des tonnages actuellement produits.

Je vois donc, ici, deux notions que j'approuve : limitation de la production au tonnage actuel, aide spécifique accordée aux départements d'outre-mer.

Pour la première notion, c'est le tonnage actuel qui servira de base dans les calculs. Concernant la deuxième notion, j'estime que l'aide spécifique devra être calculée de telle manière qu'elle assurera une rémunération à prix garanti au tonnage qui sera supérieur à l'objectif de production.

Je sais qu'un expert économique d'Etat a été chargé d'une enquête aux Antilles et à la Réunion. J'exprime le souhait que ses conclusions soient conformes à la solution que je viens d'exposer et qu'elles soient déposées au plus tôt, de manière que les producteurs des départements d'outre-mer s'organisent avant la prochaine campagne.

La formule que je suggère permettra à toutes les catégories de planteurs, spécialement les moins favorisées, d'être assurées d'une rémunération suffisante pour la totalité de leur production individuelle. En définitive, élargir les bases de l'économie agricole, c'est maintenir la production sucrière dans la limite des tonnages actuellement produits, qui serait un plafonnement et qui doit comporter nécessairement l'aide spécifique de l'Etat.

J'ai constaté avec surprise que M. le rapporteur général, aux pages 316 et 317 du rapport, préconise de ramener pendant la période d'exécution du plan de 25 à 22,5 p. 100 la part de sucre dans la production intérieure brute des départements d'outre-mer. Ce serait là une chose très grave qui ne saurait être envisagée et contre laquelle je m'élève.

Je vous demande d'être attentifs au fait que sur les 14 milliards d'anciens francs imputés à la production agricole, la prévision de 8 milliards pour les produits autres que le sucre est très optimiste. La commission centrale des départements d'outre-mer a demandé que ce chiffre de 8 milliards — correspondant, je le répète, à l'accroissement des produits agricoles autres que le sucre — soit ramené à 6 milliards, laissant ainsi au sucre la charge des 8 milliards supplémentaires.

Par ailleurs, les 20 milliards d'anciens francs attendus des autres secteurs — puisque l'accroissement global doit atteindre 34 milliards — constituent un maximum. Si donc on ramène de 25 à 22,5 p. 100 la part du sucre dans la production intérieure, on prétend ainsi opérer un transfert sur les autres secteurs de l'économie, ce qui n'est réalisable dans aucun des autres secteurs.

Une reconversion de la production agricole n'est pas concevable à court terme ; elle exige plusieurs années. En un mot, le problème de la reconversion ne pourra être substantiel qu'au-delà du IV^e plan. Jusqu'à ce moment-là, le sucre conservera toute sa place. Aussi devons-nous assurer l'équilibre de la production sucrière des départements d'outre-mer.

Liée au problème du sucre, la sucrerie chimie est appelée à donner un nouvel essor à l'industrie sucrière. Nous ne devons pas rester enfermés dans le cadre traditionnel. La sucrerie chimie assurera une marge de progrès, de rentabilité de l'industrie sucrière : en partant soit de la canne, soit des sous-produits, des industries annexes de produits très recherchés à des prix rémunérateurs sur les marchés, doivent permettre de revaloriser le produit et d'améliorer le bilan d'exploitation de l'usine.

Les techniques nouvelles basées sur la chimie du sucre ouvrent des perspectives qu'il faut très sérieusement retenir. A ma connaissance, des études sont actuellement entreprises sur ces problèmes par une association française de chimie. Conscient, comme je vous l'ai dit, de la solidarité de l'économie sucrière française, je serais heureux que les producteurs de canne soient invités à participer à ces travaux.

Je parlerai maintenant de la banane qui est, après le sucre, le facteur essentiel de l'économie antillaise. J'ai relevé avec satisfaction dans le projet que le Gouvernement a posé le principe que cette production est une production nationale, puisque nous sommes des départements, et qu'à ce titre elle doit être protégée contre la banane étrangère et avoir sur le marché métropolitain une place prioritaire. Depuis, une répartition des importations sur le marché métropolitain a été fixée par le Gouvernement, dans la proportion de deux tiers pour les bananes antillaises et d'un tiers pour les bananes en provenance d'Afrique. C'est là un objectif minimum. Il faut que le Gouvernement veille à ce que cette décision soit strictement appliquée.

La production bananière des Antilles s'est organisée. Un comité national bananier antillais — le C. N. B. A. — a été constitué, qui poursuit des efforts très louables et méritoires pour parvenir à la diminution des coûts de revient et de transport, pour assurer aux planteurs une rémunération correcte, pour s'organiser sur les marchés extérieurs.

De cette union de la profession, des résultats heureux sont attendus dans l'avenir.

Au Gouvernement je dis : soutenez cette action et, par tous les moyens, aidez la production bananière antillaise à surmonter les obstacles, les écueils qu'elle rencontre encore.

J'en arrive au rhum qui est aussi l'une de nos productions de base.

J'ai lu dans le rapport général, page 317, une critique du système actuel des contingents. Il faut examiner ce problème avec soin. J'affirme que la suppression des contingents serait néfaste.

La seule production rhumière en Guadeloupe, notamment, correspond à deux mille hectares de plantations de canne et assure environ trois mille emplois. Les distillateurs agricoles ne pourront survivre à la suppression des contingents. Sans doute, il y a le cas de ceux qui vendent leur licence sans fabriquer. Ces distillateurs doivent être invités soit à rééquiper leur installation dans un délai à déterminer — deux ans, par exemple — et cela à l'aide de prêts à intérêt préférentiel, soit à transférer définitivement leurs droits au profit des entreprises en activité qui prendront l'engagement de mettre en culture les surfaces correspondantes, créant ainsi des emplois dont nous avons tant besoin aux Antilles.

Que dire des autres secteurs de l'agriculture : café, cacao, vanille, ananas, coton, tabac, riz, maïs, cultures vivrières et maraîchères ?

Le café de la Guadeloupe est le meilleur du monde, mais sa production coûte cher et la vente n'est pas assurée d'un prix rémunérateur. De nombreux producteurs de café sont obligés de stocker leurs produits, en attendant des cours meilleurs, et traversent de graves difficultés de trésorerie. A mon avis, le F. O. R. M. A. est susceptible d'obvier à cet état de choses. J'en parlerai tout à l'heure.

A un autre point de vue, nous savons qu'une diversification des cultures doit être entreprise. Mais au moins faut-il s'y attacher avec les moyens nécessaires. L'idée fondamentale étant qu'il faut sortir de la monoculture, cette notion n'est concevable que s'il existe un système susceptible d'assurer le soutien des producteurs qui s'engageraient dans cette voie.

Juridiquement, le F. O. R. M. A., le fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles, s'applique aux territoires d'outre-mer. Mais, pour qu'il s'y applique d'une façon effective et pratique, il faudrait rattacher au F. O. R. M. A. une section agricole qui aurait compétence pour les territoires d'outre-mer et qui aurait un champ d'application plus souple que le F. O. R. M. A. métropolitain.

Rappelons que le café, le cacao sont des productions arborescentes qui demandent un délai de cinq ans avant d'être rémunératrices. Que faire pendant cette période intermédiaire de démarrage et même après ?

La nécessité d'une section spéciale du F. O. R. M. A. pour soutenir la production pendant la période intermédiaire, et même pendant la période normale, et pour maintenir la stabilité des prix s'impose donc. Ainsi serait réalisé l'un des objectifs du plan. Cette section spéciale du F. O. R. M. A. interviendrait dans deux domaines : l'aide aux productions nouvelles et la régularisation des cours.

Nous devons aussi obtenir l'application de la loi d'orientation agricole du 5 août 1960. Je songe notamment à son article 41 qui concerne les calamités agricoles, puisque nos départements d'outre-mer souffrent périodiquement des effets des cyclones.

Le projet gouvernemental envisage le recours à l'émigration pour soulager les départements des Antilles et de la Réunion de leur pression démographique. C'est une disposition essentielle du plan qu'il convient de mettre à exécution de toute urgence. Ces trois départements comptaient globalement en 1961 une population d'environ 900.000 habitants. En 1965 elle dépassera un million. L'accroissement démographique sera de plus de 100.000 personnes en quatre ans. Pour éviter que cette progression ne détériore le niveau de vie actuellement atteint, il faudra, dans le même temps créer 35.000 emplois nouveaux. Or, les évaluations les plus optimistes établissent à 22.000 le nombre d'emplois qui pourraient être créés en quatre ans.

Je partage donc l'opinion qu'un mouvement d'émigration vers la métropole, au départ des trois départements insulaires, devrait être d'une impérieuse nécessité.

Le projet gouvernemental met l'accent — je l'en félicite — sur le fait qu'une telle entreprise suppose une préparation minutieuse et une exécution sans faille, qu'elle doit se traduire par une promotion sociale et porter sur la famille et non sur l'individu.

Le Gouvernement se doit donc ici encore de dégager les crédits nécessaires à cette réalisation des plus louables.

Mais je lis à la page 321 du rapport général que « seule l'émigration des personnes ayant une qualification professionnelle devrait être admise ».

Sans doute est-il suggéré de multiplier les instituts de formation technique sous diverses formes, qu'ils s'adressent aux jeunes d'âge scolaire, aux adolescents ou aux adultes. Ce dernier point est à approuver, mais le premier !

Je signale à M. le rapporteur général que la notion d'urgence est mise parfaitement en relief par le projet gouvernemental. Cette urgence impose l'opération. Si au départ vous y mettez, sinon un frein, du moins des conditions impossibles à réaliser dans un bref délai, le but envisagé ne sera pas atteint.

Il faut créer sur place les centres de formation professionnelle, mais il ne faut pas dès l'abord se montrer trop exigeant sur la qualification professionnelle. Un minimum de qualification devrait être suffisant, d'autant plus que, d'une part, une formation professionnelle plus complète pourrait être obtenue rapidement en métropole et que, d'autre part, il existe certains secteurs de l'économie où une qualification poussée n'est pas nécessaire.

Que dire à présent de l'industrialisation ? J'ai beaucoup apprécié le discours de M. le ministre des finances et des affaires économiques lors de la séance d'ouverture du 22 mai ; j'ai été très favorablement impressionné par sa conception sur les moyens d'action économiques et financiers dont dispose l'appareil de l'Etat pour donner son prolongement à l'impulsion qui part du plan.

Ces actions sont de deux sortes, les actions directes, qui résultent de l'exercice même de l'activité gouvernementale et les incitations. Il ne m'est pas possible, évidemment, de reprendre un exposé aussi magistral ; qu'il me soit possible cependant de retenir que pour la mise en œuvre de la première de ces actions M. le ministre des finances et des affaires économiques a donné l'assurance qu'il s'efforcera d'intégrer davantage les décisions budgétaires annuelles dans le cadre des objectifs du plan.

Cette assurance rejoint les préoccupations que j'ai exprimées au début de ce discours sur l'insuffisance du crédit de 11 milliards d'anciens francs destinés à la réalisation des objectifs du plan dans les départements d'outre-mer. M. le ministre signale, d'autre part, que les investissements du secteur public, c'est-à-dire ceux qui sont directement ou indirectement financés par l'Etat, représentent plus de la moitié de tous les investissements réalisés en France. En pourcentage, je l'ai déjà dit, les départements d'outre-mer interviennent pour une part très certainement inférieure à celle des départements continentaux les moins développés.

Dans le domaine de l'incitation — deuxième forme de l'action de l'Etat — il y a notamment les exonérations fiscales, les primes d'équipement, les prêts à taux préférentiels, la réduction des droits de mutation, les subventions et primes à la reconversion, autant de mots qui sonnent bien aux oreilles des populations des départements d'outre-mer décidées, elles aussi, à mener parallèlement les efforts nécessaires à leur expansion économique.

Il y a aussi, dit M. le ministre, le cas où il s'agit non pas d'infléchir ou de favoriser une initiative, mais de faire naître dans une branche où cela ne se manifeste pas spontanément, une initiative qui serait jugée nécessaire. Dès que le but recherché serait atteint, l'Etat retirerait sa participation pour replacer l'entreprise nouvelle dans l'économie du marché.

Des initiatives de cette nature ont été prises par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, à Porto-Rico, dans la zone des Caraïbes, et elles ont puissamment aidé à l'industrialisation de ce pays.

Il conviendrait de prendre les mêmes initiatives dans les départements d'outre-mer.

Dois-je vous dire, au passage, que les dotations pour primes d'équipement mises à la disposition de la Guadeloupe sont déjà épuisées ? Il est indispensable que les ressources nécessaires soient prévues à ce titre, aussi bien en subventions qu'en prêts. Il est tout aussi nécessaire que les établissements financiers consentent des conditions de prêt aussi avantageuses que possible, pour favoriser les investissements privés. La politique, en matière d'industrialisation des départements d'outre-mer, doit tendre en priorité à la création d'industries génératrices d'emplois.

Le projet de loi traite encore des questions intéressantes l'élevage, les forêts, l'équipement rural, la vulgarisation et l'assistance technique, la réforme foncière, la pêche, le tourisme, l'infrastructure économique, l'équipement social comprenant l'équipement sanitaire et l'équipement scolaire, l'habitat et l'urbanisme.

Je dois reconnaître que des propositions constructives sont présentées dans ces domaines.

Avant de descendre de cette tribune, je crois utile de rappeler au Gouvernement que de nombreuses réalisations dans le domaine de la législation sociale sont promises. Nous attendons l'extension aux départements d'outre-mer de la législation sociale en vigueur dans la métropole avec les taux pratiqués en France métropolitaine.

Par exemple, les allocations d'aide sociale versées aux personnes âgées, aux aveugles, aux grands infirmes et aux familles doivent être les mêmes.

Savez-vous, monsieur le ministre, que d'après certaines évaluations, l'extension de l'application de cette nouvelle mesure aux départements d'outre-mer permettrait à l'Etat d'économiser annuellement une somme de soixante-dix millions d'anciens francs sur les dépenses d'aide sociale en Guadeloupe ?

L'Etat a donc intérêt à y étendre l'application de la législation sociale ; il allégera, de ce fait, ses dépenses, une grande partie des frais étant alors supportée par les caisses de sécurité sociale.

Dans le même temps, nous demandons l'augmentation du taux des allocations familiales en fonction de l'excédent des recettes résultant de la gestion des caisses. Nous demandons que soit porté à deux le nombre des représentants de l'union départementale des associations familiales au sein du conseil d'administration de la caisse régionale de sécurité sociale de la Guadeloupe.

Nous demandons la création d'une caisse autonome d'allocations familiales ayant la composition, les attributions et les prérogatives des caisses d'allocations familiales de la France continentale, et qui appliquera les dispositions de la loi du 22 août 1946.

Nous réclamons un régime de législation sociale pour les travailleurs indépendants, les commerçants, les exploitants agricoles et les membres non salariés de leurs familles. Une loi votée récemment par le Parlement en a, du reste, ainsi décidé.

-Nous demandons enfin l'institution de la retraite des cadres.

Mesdames, messieurs, j'ai voulu ouvrir largement l'éventail des départements d'outre-mer. Je pense que le plan est une création continue, dont le but est d'adapter et de modifier les structures économiques et sociales. Je suis prêt, quant à moi, à souscrire au contrat que nous propose M. le Premier ministre, car, j'ai l'espoir que les engagements qui en découlent seront tenus. (Applaudissements.)

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante minutes, est reprise à dix-huit heures vingt-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Brocas.

M. Patrice Brocas. Monsieur le ministre, mes chers collègues, en lisant le long et clair rapport de présentation du plan, rédigé au nom du Gouvernement, nous avons d'abord pu constater qu'en ce qui concerne l'action économique au cours des années 1958-1959 le succès incontestable obtenu dans le domaine monétaire et financier s'était traduit par une restriction de la consommation au cours de ces mêmes années 1958-1959, que son augmentation ultérieure en 1960-1961 n'avait pas réussi à compenser. En revanche, le ralentissement du taux d'augmentation de la production, observé au cours des années 1958-1959, avait été rattrapé au cours des années 1960-1961.

On constate donc, grâce aux observations faites par le Gouvernement lui-même, que son succès financier et monétaire a été payé par une stagnation, voire une certaine régression dans l'ordre social. Les grèves actuelles en sont la conséquence.

Pour le futur, je présenterai un certain nombre d'observations, tout d'abord au sujet de l'action régionale. Mais je voudrais examiner aussi brièvement certaines des hypothèses qui conditionnent le succès de ce plan, c'est-à-dire les prévisions relatives à l'emploi, aux dépenses de l'Etat et aux échanges extérieurs.

L'action régionale, tout d'abord. Au long des trois volumes de présentation du IV^e plan, il est beaucoup question de la mise en valeur des régions les moins économiquement favorisées.

Nous y lisons notamment : « Le développement des économies régionales est devenu l'une des préoccupations importantes des pouvoirs publics ».

Allons, tant mieux ! Mais il ne semble pas que les principaux intéressés en soient convaincus. Au cours de ce très long débat, nous avons entendu nos collègues des différentes régions et des divers groupes politiques faire état de graves insuffisances concernant leurs régions respectives. Au demeurant, dans cette suite de revendications, les orateurs de la majorité n'ont pas été moins ardents que les orateurs de l'opposition.

C'est qu'en effet les moyens choisis pour aider à l'expansion des régions les moins économiquement développées paraissent notablement insuffisants. Je ne retiendrai pour le moment qu'un des aspects de cette mise en valeur qu'est l'expansion industrielle, qu'il s'agisse de l'augmentation des capacités de production des entreprises existantes dans ces régions ou qu'il s'agisse de ce qu'on appelle la décentralisation industrielle.

Vous savez, mes chers collègues, que pour inciter les entreprises à s'installer dans les régions économiquement défavorisées, on procède par l'octroi de primes et aussi de prêts dans des conditions très intéressantes de taux et de durée de remboursement. Mais chacun sait aussi que la procédure pour obtenir ces primes et prêts est extraordinairement lente et compliquée et qu'en définitive le sort des entreprises qui désirent se décentraliser ou augmenter sur place leur capacité de production est remis entre les mains de comités anonymes et irresponsables. Certains n'hésitent même pas à parler d'une dictature occulte de ceux qu'on appelle les technocrates.

Je sais qu'il est plus facile d'obtenir des primes et des prêts dans ces zones relativement favorisées qu'on appelle zones spéciales de conversion ou encore zones spéciales d'action rurale. Mais je reviendrai, d'ailleurs, sur le critère qui a servi à déterminer ces zones, lequel est, à mon sens, très peu satisfaisant.

Or, devant cette insuffisance actuelle de l'action de l'Etat — que rien, dans le IV^e plan, ne nous permet d'espérer voir pallier — des collectivités locales ont essayé de réagir. Elles sont allées jusqu'à construire de leurs propres deniers des usines standards pour les mettre à la disposition des industriels, par voie de location-vente. C'est un effort absolument hors de proportion avec les ressources des collectivités locales et dans cet ordre d'idées seule l'intervention de l'Etat peut produire des résultats utiles.

On ne peut donc que constater que les incitations à la décentralisation industrielle prévues par le IV^e plan sont très insuffisantes, ce que fait encore mieux ressortir un bref aperçu des mesures prises dans certains pays voisins.

Je dirai quelques mots et citerai quelques chiffres concernant la Grande-Bretagne et l'Italie.

La Grande-Bretagne avait à résoudre de graves problèmes de décentralisation et d'expansion industrielles. D'une part, il lui fallait empêcher l'accroissement de la concentration autour de Londres, dans le Sud, et aussi dans les Midlands et le Yorkshire. D'autre part, d'anciennes zones industrielles devaient être reconverties parce que certaines de leurs industries traditionnelles n'étaient plus adaptées aux besoins du monde moderne. C'était notamment le cas du Pays de Galles et du bassin de la Clyde en Ecosse ; et en Angleterre proprement dite : la région du Nord-Est (Newcastle), le Cumberland et le Lancashire. Enfin, il y avait des régions à trop grande prédominance agricole qu'il fallait doter d'une certaine activité industrielle. C'était le cas de l'Irlande du Nord et de l'Ecosse.

L'Etat britannique ne s'est pas contenté de procéder par l'octroi de primes et de prêts. Il n'a pas hésité à instituer pour le Pays de Galles, pour l'Ecosse et pour les trois régions d'Angleterre précitées — de même que le Parlement d'Irlande l'a fait pour l'Irlande du Nord — des organismes de gestion qui ont créé des zones industrielles et construit des usines standards. C'est ainsi que pour le seul pays de Galles, il a été dépensé 23 millions de livres sterling afin de donner des emplois à 60.000 ouvriers. En Ecosse, pour la seule année 1961, 12.000 emplois ont été assurés grâce à la création de ces usines par l'Etat. Dans la région de Newcastle, 326 usines d'Etat ont procuré du travail à 60.000 ouvriers. L'Irlande du Nord, enfin, petit pays de 1.500.000 habitants, a dépensé depuis 1945 plus de 50 millions de livres sterling pour ce genre d'usines. Et encore une fois ces chiffres doivent être majorés des primes et des prêts octroyés aux constructeurs privés.

Ce sont évidemment des sommes sans commune mesure avec l'effort que fait notre pays et qui se chiffre — si mes rensei-

gnements sont exacts — à une dizaine de milliards d'anciens francs par an de primes et de prêts spéciaux.

Quant à l'Italie, nous savons qu'elle a à résoudre un très grave problème, celui de l'équipement de la région méridionale de son territoire. Voici comment la *Gazette de Lausanne*, dans son numéro spécial du 26 avril 1961, qualifie l'œuvre de la « Cassa per il Mezzogiorno », autrement dit la Caisse du Midi :

« Rien que dans le secteur industriel, sans parler de l'œuvre grandiose accomplie dans le secteur agricole, 15.000 installations ont été subventionnées par des contributions financières ou des prêts. Cette initiative a coûté 600 milliards de lires dont une partie était octroyée par la caisse tandis qu'une autre provenait de prêts extérieurs contractés par la Caisse elle-même. Les installations ainsi financées ont augmenté la production facturée de 635 milliards de lires. »

J'ai tenu à livrer à l'Assemblée nationale ces quelques indications chiffrées pour lui montrer que toute espèce d'action en matière de décentralisation et d'expansion industrielle régionale suppose la mise en œuvre de moyens financiers massifs, infiniment supérieurs à ceux qui ont été accordés jusqu'à présent en France et à ceux qui seront octroyés au cours du IV^e plan. Mais je dois ajouter, en ma qualité de représentant d'un département compris dans la région Midi-Pyrénées, que cette dernière se trouve particulièrement défavorisée dans le domaine des mesures prises pour encourager l'expansion ou la décentralisation industrielle, qu'il s'agisse d'ailleurs des primes accordées aux entreprises ou des grands équipements d'Etat.

Au sujet de l'expansion industrielle proprement dite, je rappelle qu'il y a, d'une part, les zones de conversion et les zones spéciales d'action rurale et, d'autre part, l'ensemble des autres régions qui ne bénéficieraient que d'un régime beaucoup moins favorable. C'est ainsi que dans les zones industrielles ou les zones spéciales d'action rurale, les primes pour l'installation de nouvelles entreprises ou pour l'extension peuvent atteindre jusqu'à 20 p. 100 des investissements, alors que dans les autres régions elles ne dépassent pas 10 p. 100.

Tant mieux pour les heureux bénéficiaires qui ont réussi à être classés zones de conversion industrielle ou zones spéciales d'action rurale. Tant mieux pour la Bretagne et la Lozère, pour la première en particulier qui a vu l'ensemble de ses départements classés zone spéciale d'action rurale et la région de Brest classée zone de conversion industrielle.

Tant mieux pour Montpellier, Limoges, Bordeaux, Nantes, Saint-Nazaire, pour les régions du Nord et du Pas-de-Calais qui sont classées zones de conversion.

Mais pourquoi donc la région Midi-Pyrénées n'a-t-elle pas bénéficié d'une mesure semblable ? C'est que le critère retenu pour classer certaines régions en zones spéciales d'action rurale ou en zones de conversion industrielle a été purement et simplement l'importance des disponibilités de main-d'œuvre pour les emplois non agricoles comparée aux possibilités d'embauche.

A cet égard, évidemment, étant donné la faible densité de population de la région Midi-Pyrénées, le pourcentage de sa main-d'œuvre disponible pour des emplois non agricoles se trouve sensiblement inférieur, par exemple, au pourcentage constaté en Bretagne.

Mais ce critère ne nous semble nullement satisfaisant. Il faudrait tenir compte, à notre sens, non seulement des disponibilités en main-d'œuvre pour des emplois non agricoles, mais aussi du potentiel économique de la région, de ses facultés d'investissement.

Or, ce potentiel économique se mesure par le revenu global de la région, lequel est fonction des revenus individuels et du nombre d'habitants, ainsi que par l'origine des revenus. Quant au revenu individuel, l'enquête faite en 1958 par l'Institut national de la statistique et des enquêtes économiques indique que dans la région Midi-Pyrénées le revenu individuel moyen, le revenu par habitant, est inférieur de 50 p. 100 à celui des habitants de la région parisienne et inférieur de 30 p. 100 à celui des habitants de régions comme la Haute-Normandie, le Nord, la région Rhône-Alpes ou la Lorraine.

Et ce revenu individuel très bas correspond à un niveau global ou « régional » également très bas, puisque la densité de la population est une des plus faibles de notre pays. La région Midi-Pyrénées ne dispose donc elle-même que de capacités d'épargne et d'investissement extraordinairement réduites.

Son potentiel économique est donc un des plus faibles de France. Ajoutons que l'essentiel des revenus de cette région

est d'origine agricole. Or, chacun sait que les revenus agricoles augmentent moins rapidement que les revenus industriels et que l'accroissement de la productivité agricole bénéficie aux producteurs agricoles dans une moins large mesure que l'augmentation de productivité industrielle ne bénéficie aux producteurs industriels.

Par conséquent, il n'existe aucune raison pour que la région Midi-Pyrénées ne profite pas des mesures spéciales qui sont attachées aux zones de conversion industrielle ou aux zones spéciales d'action rurale. D'ailleurs, tous les parlementaires de la région Midi-Pyrénées, réunis à Toulouse, à quelque parti qu'ils appartiennent, ont émis à l'unanimité le vœu que la région soit classée zone spéciale d'action rurale ou zone de conversion industrielle.

Aucune suite n'a été donnée à ce vœu. Cependant, lorsque M. Debré était passé par Toulouse — au temps où il était encore Premier ministre — il avait distribué de bonnes paroles qu'enregistrèrent tous ceux qui voulurent bien l'entendre. Mais jusqu'à présent ces bonnes paroles ne se sont traduites par aucun supplément d'investissement dans notre région. Toutefois, nous avons appris avec plaisir et intérêt la nomination d'un excellent collègue toulousain au sein du Gouvernement. Cela n'est peut-être pas suffisant pour accélérer les investissements industriels dans cette région.

Quant aux grands travaux d'Etat, aux travaux d'équipement proprement dits, nous constatons aussi que notre région est extrêmement défavorisée. Je ne reprends pas les développements qui ont été faits à cette tribune, notamment par M. Juszkiewski, M. Douzans et M. Georges Bonnet. Je ne rappellerai pas l'urgence qu'il y aurait à réaliser le canal du Midi ou encore l'autoroute Bordeaux-Marseille, laquelle ne figure même pas au nombre des autoroutes qui devraient être exécutées d'ici à 1975. Je ne reviendrai pas non plus sur la question de la déperdition des tarifs de chemin de fer, encore que cette mesure soit déjà décidée, paraît-il ; il est certain qu'elle pesera à la fois sur le coût de production et sur le prix de vente des produits fabriqués dans le Sud-Ouest.

Il est vrai qu'au cours d'une réunion de la commission des finances, il a été indiqué qu'en compensation de cette déperdition serait accordés des abattements de 15 p. 100 dans certaines régions et, notamment, dans le Massif central, Cantal ou Puy-de-Dôme.

Certains membres de la commission ont demandé jusqu'où s'étendrait la zone d'abattement de 15 p. 100 et le ministre présent a répondu : « Mais jusqu'à la Corrèze au moins ». Le représentant de la Dordogne a alors voulu savoir pourquoi la Dordogne en était exclue. On lui répondit que c'est parce qu'il fallait bien s'arrêter quelque part !

Voici donc bien le genre de critère retenu pour certains avantages régionaux : « Il faut s'arrêter quelque part ! ». Mais cela ne justifie pas pourquoi la région Midi-Pyrénées ne doit pas bénéficier de cet abattement de 15 p. 100.

En ce qui concerne les télécommunications, plusieurs orateurs ont fait remarquer que l'effort qui devait être entrepris sur le plan national n'était pas suffisant.

Que dire alors de la région Midi-Pyrénées ?

Nous en sommes réduits, nous, collectivités locales, départements et communes, à faire des avances à l'Etat pour réaliser l'automatique rural ou l'automatique intégral !

Pour le tourisme, nous avons lu avec beaucoup de satisfaction que l'effort de l'Etat se porterait, au cours des quatre prochaines années, spécialement sur l'équipement des stations de montagne et des stations balnéaires.

L'ennui est que nous n'avons, dans notre région, que très peu de stations de montagne et pas du tout de stations balnéaires. Or, le tourisme est reconnu comme étant un des éléments essentiels de la balance des paiements. En 1960, la moitié de l'excédent de la balance des paiements provenait du tourisme.

Croit-on vraiment qu'il soit de bonne politique, même sur le plan national, de favoriser exclusivement des régions qui, déjà, ont presque fait le plein du tourisme ? Ne faudrait-il pas favoriser la pénétration de toutes les régions françaises par le tourisme étranger ?

Ainsi ne faudrait-il pas contribuer au sauvetage des monuments historiques qui sont un des attraits d'une région comme Midi-Pyrénées, au lieu de concentrer presque tous les crédits sur six grands châteaux ou palais nationaux ?

Au sujet de l'équipement scolaire, notre région n'est certainement pas en avance ni du point de vue secondaire, ni du point de vue technique.

Pour les enseignements secondaire et technique, non seulement le Gers mais tous les départements du Midi-Pyrénées ont un taux de scolarisation qui est parmi les plus faibles de France.

Il est vrai qu'ils supportent, eux aussi, les répercussions des abattements qui ont été opérés sur les programmes nationaux. La commission du plan scolaire estimait qu'il faudrait 3.600 millions de nouveaux francs par an au cours du IV^e plan. En 1962, il n'aura été dépensé que 2.400 millions de nouveaux francs et il paraissait — du moins, ces jours derniers — que M. le ministre des finances ne voulait concéder, pour 1963, que 2.400 millions de nouveaux francs, au lieu des 2.800 millions prévus par le plan et des 3.600 millions jugés indispensables par la commission du plan scolaire. Notre ami Billières a admirablement développé les graves lacunes de la politique scolaire sur le plan national.

Enfin, nous lisons dans le rapport que, parmi les grands travaux à réaliser dans l'ensemble des régions de France, figurerait l'irrigation des coteaux de Gascogne. Il n'y a qu'un malheur, c'est que le programme établi par la commission Surleau s'est trouvé, dès 1958, réduit de 65 p. 100 environ en volume. Il est donc bien certain que l'irrigation des coteaux de Gascogne ne sera jamais achevée, ou qu'elle sera réalisée à un rythme tellement lent que le prix du mètre cube d'eau perdra pendant de longues années tout intérêt pour les agriculteurs, par suite du poids des charges financières des gros ouvrages comme les barrages sur un nombre trop restreint d'utilisateurs.

En conclusion, dans le cadre d'une politique de mise en valeur des régions sous-développées, que l'on doit juger très insuffisante dans son ensemble, le Sud-Ouest, ou plus exactement la région Midi-Pyrénées, peut se dire particulièrement déshérité.

Mais je ne limiterai pas mes observations et mes critiques à cet aspect particulier du IV^e plan. Je passerai également en revue quelques-unes des hypothèses qui en conditionnent le succès : les prévisions d'emploi, les dépenses de l'Etat et l'évolution du commerce extérieur.

Le IV^e plan — ses auteurs eux-mêmes le reconnaissent — a des objectifs assez ambitieux : augmentation de la production brute, en quatre ans, de 24 p. 100, soit une augmentation de 5,5 p. 100, chaque année, sur l'année précédente.

Nous rappelons qu'au cours des dix dernières années le rythme d'augmentation n'a été que de 4,5 p. 100, chaque année, sur l'année précédente.

Ce taux de 5,5 p. 100 représente évidemment le maximum de croissance que l'on puisse envisager sans risquer soit une réduction excessive de la consommation au profit des investissements, soit l'inflation. Qu'une erreur affecte les hypothèses de base sur lesquelles repose le plan, et tout équilibre risque d'être affecté.

En ce qui concerne la situation de l'emploi, tout d'abord, il est prévu que le IV^e plan doit permettre de faire face à la demande d'emploi de 780.000 travailleurs supplémentaires disponibles en 1965, compte tenu de la réduction de la durée du service militaire à dix-huit mois et de l'arrivée d'un certain nombre de réfugiés ou de rapatriés d'Algérie.

Or, sur ce dernier point, nous ne pouvons pas nous empêcher de penser que les prévisions sont assez incertaines et sans doute fort au-dessous des réalités.

A la page 39 de l'exposé gouvernemental, nous lisons :

« Les estimations du IV^e plan, tant en matière de logement qu'en matière d'emploi, reposent sur l'hypothèse de 100.000 personnes actives en quatre ans rapatriées d'Algérie. »

Et l'on ajoute :

« Des écarts appréciables appelleraient un rajustement. »

Cela a été écrit le 29 novembre 1961. A cette époque, on pouvait, en effet, avec quelque optimisme peut-être, penser que les rapatriements d'Algérie ne nécessiteraient que la création de 100.000 emplois en quatre ans. Nous avons alors lu avec beaucoup d'intérêt la lettre rectificative, espérant y trouver ce rajustement annoncé par l'exposé du 29 novembre 1961. Nous n'avons rien trouvé de semblable, sinon de longues péri-

phrases sur les subventions et les prêts qui seraient accordés aux rapatriés.

Or, d'ores et déjà, les hypothèses du IV^e plan sont largement dépassées, puisqu'on estime officieusement que plus de 300.000 personnes sont déjà rapatriées d'Algérie. Au taux de 43 p. 100 de population active, qui est le taux même retenu par le plan, cela représente déjà 30.000 emplois de plus que ne l'avait prévu le plan.

Or, si l'on arrive à 600.000 rapatriés au total — ce qui est une estimation conjecturale mais sans doute très modérée, car on comptait, il y a seulement quinze jours, sur un million de rapatriés — si donc il y avait 600.000 rapatriés, c'est 260.000 emplois qu'il faudrait créer. Donc, il manquerait 160.000 emplois par rapport aux prévisions du IV^e plan.

Je le répète : le plan envisage 100.000 emplois nouveaux pour les rapatriés en quatre ans. S'il y avait 600.000 rapatriés, c'est 260.000 emplois qu'il faudrait créer, soit 160.000 emplois de plus, et ce n'est pas en quatre ans qu'il faudrait les créer mais tout de suite, au cours des prochains mois. Alors, je regrette beaucoup que la lettre rectificative ne nous ait apporté aucune espèce d'indication sur ce que le Gouvernement compte faire à cet égard.

Je sais bien qu'on me répondra que, s'il y avait 200.000 personnes sans emploi sur une population active de plus de 19 millions de personnes, cela ne représenterait qu'un très faible pourcentage. A quoi il faut rétorquer que les Français sont très sensibles au phénomène du chômage. Nous n'avons jamais eu beaucoup de chômage en France. Même au moment de la grande crise de 1935, le nombre de nos chômeurs n'a pas dépassé 600.000.

D'autre part, 160.000 à 200.000 personnes sans emploi, cela représente 370.000 à 460.000 personnes sans ressources. Le problème ainsi posé serait particulièrement grave, compte tenu de l'ensemble des conditions psychologiques et politiques dans lesquelles s'effectue l'exode d'Afrique du Nord.

L'on ne peut se défendre de penser que les auteurs du plan traitent ce problème avec une certaine légèreté. A propos du Sud-Ouest notamment, nous lisons ce qui suit :

« L'apport de cette immigration pourrait accélérer la transformation de l'économie de cette région dont le niveau de vie demeure encore nettement trop faible, en particulier à cause de l'insuffisance de l'activité industrielle. »

En somme, on nous dit : S'il y a plus de réfugiés que prévu, on les enverra dans le Sud-Ouest et ils constitueront un apport extrêmement intéressant parce qu'il permettra d'y développer des activités industrielles.

Eh bien, messieurs, s'il n'y a pas, pour développer les activités industrielles du Sud-Ouest, d'autres mesures que celles envisagées par le IV^e plan, il n'y aura pas dans nos régions d'accroissement de l'activité industrielle, mais il y aura du chômage et du désordre.

Je considère donc que le IV^e plan, sur ce point, est entaché de graves erreurs au sujet du problème des réfugiés.

En second lieu, je voudrais examiner une autre hypothèse qui a été faite par les auteurs du plan : celle qui concerne l'augmentation des dépenses de l'Etat.

Les dépenses de l'Etat jouent — on le sait — un rôle capital dans les prévisions économiques. D'après les auteurs du plan, en 1965, les investissements administratifs représenteraient près du huitième des ressources disponibles. Et, à l'intérieur de ces investissements dits administratifs, il y a les dépenses militaires, ces dépenses militaires qui, pour beaucoup d'entre nous, paraissent beaucoup trop considérables et dont nous espérons bien que la fin de la guerre d'Algérie permettrait la diminution.

A cet égard, les auteurs du plan ont fait une hypothèse extrêmement précise. Ils ont dit textuellement ceci : « On a admis que les dépenses militaires resteraient fixées au niveau atteint au début des travaux du plan, traduites par l'indice 113 par rapport à 1961. »

Donc, l'hypothèse des dépenses d'investissement de l'Etat qu'ont faite les auteurs du plan repose sur le maintien des dépenses militaires, même en 1965, à l'indice 113 par rapport à 1961.

Or, mes chers collègues, vous verrez très prochainement, au cours du collectif budgétaire, que les dépenses militaires, spé-

cialement celles qui ont traité à la fameuse force de frappe, ont augmenté dans des proportions absolument imprévisibles, du moins pour le parlementaire moyen, sinon pour ceux qui ont lancé la France dans cette aventure. Nous aurons certainement à émettre à ce sujet des jugements et des votes particulièrement importants.

Il faudra bien qu'un jour on se décide à poser clairement les options. Voulons-nous, oui ou non, nous lancer dans des programmes de fabrications militaires qui semblent à beaucoup politiquement et techniquement des plus discutables, mais qui, en tout état de cause, supposent que l'Etat et la nation ne pourront pas consacrer leurs ressources correspondantes à autre chose? Autrement dit, il faudra bien qu'un jour on admette franchement le dilemme: ou bien la force de frappe, ou bien le développement des régions économiquement les moins développées; ou bien la force de frappe, ou bien des bâtiments scolaires. On ne peut tout faire à la fois, nous l'avons entendu dire assez souvent.

Je rappelle avec insistance que les auteurs du IV^e plan ont supposé que les dépenses militaires ne dépasseraient jamais l'indice 113 par rapport à 1961. Je crains que les faits ne donnent un démenti à leur optimisme.

Enfin, j'examinerai une troisième série d'hypothèses sur lesquelles se fonde toute l'économie du IV^e plan. Il s'agit des prévisions relatives aux échanges extérieurs.

On prévoit que, de 1961 à 1965, l'augmentation des recettes provenant des exportations visibles et invisibles sera de 35,8 p. 100, tandis que l'augmentation des dépenses provenant des importations visibles et invisibles sera d'environ 36,3 p. 100.

Je rappelle que, pendant le même temps, l'augmentation de la production nationale doit être de 25,5 p. 100. Vous voyez donc que les importations et les exportations tiendront dans l'équilibre général de notre économie une part toujours plus grande et rendront l'économie française de plus en plus dépendante des économies étrangères, ce dont, pour ma part, je ne peux que me féliciter.

Mais alors, il faut bien réfléchir à ce que représente cette interdépendance croissante de l'économie française par rapport aux économies étrangères et voir si tous les aspects de notre politique à l'égard des pays d'outre-mer et des pays étrangers sont bien en harmonie avec l'acceptation de l'interdépendance économique.

Je présenterai à cet égard deux remarques. Tout d'abord, les pays d'outre-mer, Algérie incluse, absorbaient en 1960 40 p. 100 des exportations françaises. En 1965, les auteurs du plan prévoient que cette proportion tombera à 24 p. 100. Je souhaite que les auteurs du plan ne se trompent pas dans leurs prévisions et que la diminution ne soit pas plus forte, car de ces 40 p. 100 comme de ces 24 p. 100, l'Algérie tient presque la moitié. Or il est bien certain que, si l'activité économique algérienne se trouve entravée par des départs massifs des Européens qui constituent les cadres économiques, les exportations françaises vers l'Algérie seront beaucoup plus lourdement affectées que ne le prévoyaient les auteurs du plan. Je me réfère à ce que j'ai dit au sujet des rapatriements!

En second lieu, je désire attirer particulièrement votre attention sur les conséquences de l'augmentation croissante des importations et des exportations avec l'étranger, et spécialement les pays du Marché commun, sur notre politique extérieure.

Il est bien certain que se pose ce que les auteurs du plan appellent « le problème du plan dans un pays aux frontières ouvertes ».

Nous avons fait des prévisions d'importations et d'exportations. Encore faut-il que les politiques économiques de nos partenaires coïncident suffisamment avec la nôtre.

Mieux, les auteurs du plan reconnaissent que l'interdépendance croissante des économies européennes exige une action commune sur la conjoncture et une action commune sur les investissements. Cela se comprend parfaitement, car il ne faudrait pas, notamment, que la politique des investissements quantitatifs et qualitatifs de certain pays aboutisse à créer des surproductions générales ou même limitées à certain secteur.

Mais cette action commune sur la conjoncture, cette action commune sur les investissements et aussi toute politique monétaire commune supposent, à plus ou moins brève échéance, la création d'une autorité politique commune.

Je sais bien que les auteurs du plan s'efforcent d'employer des formules qui ne les engagent pas. Ils disent notamment qu'il suffirait de mesures de coordination, c'est-à-dire, si nous comprenons bien, de mesures négociées de gouvernement à gouvernement.

Mesdames, messieurs, plus les économies européennes seront interdépendantes, moins les négociations de gouvernement à gouvernement pourront suffire à résoudre ces problèmes. En effet, quand on dit action sur la conjoncture, action sur les investissements, à l'arrière-plan c'est toute la politique sociale des pays intéressés qui se trouve mise en cause.

Il s'agit notamment de savoir si l'on s'oriente vers une société de consommation, à la manière des Etats-Unis d'Amérique, si, au contraire, on sacrifie délibérément la consommation aux investissements, comme c'est le cas dans les pays de l'Europe de l'Est, ou si, enfin, on essaye de trouver entre les deux une voie moyenne, et à quel niveau on la situe.

L'adaptation des économies des différents pays de l'Europe de l'Ouest à cette politique générale commune suppose que l'on accepte de s'orienter dès à présent vers la création d'un parlement et d'un gouvernement communs.

Dès lors, je ne puis que constater que la politique extérieure de la France se trouve en contradiction avec certaines des hypothèses les plus importantes sur lesquelles est fondé le plan.

En conclusion, je constate que le IV^e plan de développement économique et social présente des insuffisances énormes en ce qui concerne l'action régionale. Il comporte des erreurs manifestes en ce qui concerne certaines des hypothèses sur lesquelles il est fondé — prévisions de dépenses militaires, prévisions du nombre d'emplois nécessaires pour les rapatriés, par exemple.

Il fait enfin apparaître qu'il y a dans la politique française une contradiction entre les objectifs économiques et les objectifs politiques proprement dits.

Ainsi que je vous l'ai déjà dit, il nous faudra bientôt opérer clairement un choix: ou bien l'expansion économique, le progrès social et l'entraide internationale, ou bien les dépenses militaires et de prestige, choix aussi entre la poursuite d'une politique assujettie à l'impératif dépassé de la souveraineté nationale et cette intégration européenne qui, au point de vue économique comme au point de vue politique, est la seule garantie possible non seulement de notre sécurité mais aussi de notre prospérité. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Durroux. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean Durroux. Au point où nous en sommes de la discussion du IV^e plan de modernisation et d'équipement dont dépendra la vie de ce pays pendant quatre ans, il est difficile de ne pas retomber dans des redites dans un domaine pourtant vaste, c'est vrai, mais qui vient d'être très largement exploré.

Il faut pourtant regretter que cette discussion, dont le vrai motif aurait dû être le choix par le Parlement des objectifs et des moyens de réalisation, se produise alors que les choix ont été faits par d'autres.

Privés de moyens efficaces d'intervention par voie d'amendement, nous risquons par nos interventions de nous adresser davantage aux auteurs du V^e plan qu'à ceux du IV^e, déjà en cours d'exécution.

Qu'était-on fondé à trouver dans un plan qui, pour quatre ans, commande la vie économique d'un pays?

L'amorce, tout au moins, de réalisations ou la volonté d'atteindre des objectifs qui soient de nature à satisfaire au maximum les aspirations du peuple du travail, du peuple tout court, et à répondre aux exigences de l'expansion économique au bord d'une route nouvelle qui conduit à l'Europe.

Nous étions en droit de penser qu'un des soucis majeurs du Gouvernement qui, en définitive, en limitant les moyens a de même limité les techniciens, serait de régler deux points essentiels qui, depuis quelques années, je dirai même depuis quelques heures, reviennent à l'ordre du jour de nos préoccupations, à savoir la place de l'agriculture dans le pays et les moyens d'apporter aux diverses régions de France les premiers remèdes de nature à rétablir l'équilibre des professions et des régions.

Sans doute eût-il été préférable qu'une discussion au fond s'instaurât en d'autres moments. Les longs mois d'intersession eussent certainement permis un débat moins précipité et beaucoup plus serein.

Le pouvoir qui ne devrait pas reculer devant sa responsabilité qui est d'assurer au pays une vie décente et normale et au Parlement le moyen de jouer son vrai rôle qui est de choisir et d'orienter, en a décidé autrement. De même, il n'a pas voulu donner aux consultations préalables à l'élaboration du plan le caractère démocratique qui s'impose quand on veut établir une nomenclature complète des besoins et des moyens et quand on envisage une action de caractère humain.

On constate, en effet, avec regret combien est faible le pourcentage des syndicalistes dans les diverses commissions, bien loin, en tout cas, des normes qu'eût dû imposer la préparation d'un plan dont le Gouvernement souhaitait qu'il soulevât l'adhésion populaire, qu'il mobilisât le monde du travail, la nation tout entière.

Résultat : la nomenclature est insuffisante et la planification est quasi absente.

Faut-il ajouter que le Parlement, dont le rôle est d'opérer des choix politiques, de fixer, après une analyse générale de la situation économique, les taux d'amélioration du niveau de vie de la nation, faut-il ajouter, dis-je, que le Parlement ou n'est pas assez informé ou l'est de façon parfois incertaine et alors que des choix importants ont déjà été opérés, visant et l'esprit et les moyens du plan.

Pensait-on au Parlement et aux moyens de travail qui lui sont réservés lorsque fut prononcée cette fameuse formule : « ... du temps de la lampe à huile et de la marine à voile » ?

Ce que l'on nous propose, au demeurant, c'est beaucoup plus un programme des besoins et un timide relevé des moyens qu'une planification réelle, beaucoup plus un programme d'intentions qu'un exposé des moyens de réalisation.

Pourrait-on imposer certains transferts ? Pourrait-on préférer, par exemple, l'accélération du rythme des constructions scolaires à l'édification anarchique et somptuaire de stations-services qui ne profitent qu'à la spéculation ?

Même pas.

La situation apparaît clairement dans deux secteurs artificiellement séparés, alors que complémentaires, tous deux également sensibles et où s'impose une intervention urgente, l'agriculture et la décentralisation industrielle ; il s'agit, en d'autres termes, de la recherche d'un équilibre entre régions.

Que prétendait-on faire avec la loi d'orientation agricole votée il y a près de deux ans, sinon promouvoir une agriculture qui trouverait, dans la nation, sa place, les disparités économiques et sociales étant éliminées ?

Assurer à l'agriculture les moyens d'améliorer sa productivité, assurer encore à cette production accrue des débouchés suffisants, voilà un problème qui requiert autre chose que des indications.

Que nous apporte-t-il, ce plan, pour résoudre cette préoccupante question de l'exportation ?

Y fait-on allusion à ce que l'on peut encore parfois observer dans nos ambassades à l'étranger où l'on voit des centaines d'attachés militaires contre une dizaine à peine d'attachés commerciaux ?

N'est-il pas urgent d'accélérer la mise en place d'une infrastructure propre à assurer une meilleure productivité et une meilleure commercialisation, c'est-à-dire une meilleure garantie du travail et du revenu paysans ? (Applaudissements.)

Et que penser de la politique d'adduction d'eau, d'électrification, des voies de communications, d'amélioration de l'habitat qui, si les données du plan sont respectées, traînera sur des dizaines et des dizaines d'années ?

On n'y trouve même pas le rétablissement du programme inconditionnel des adductions d'eau qui eût permis de doubler la cadence.

Veut-on un exemple ? Un syndicat intercommunal de mon département a commencé ses travaux en 1949 et son programme en est à peine aux trois quarts. Une commune qui compte à peu près une centaine d'habitants et qui porte le nom glorieux de Verdun a attendu pendant vingt ans pour que l'on s'occupe

d'elle et lui faudra encore attendre quelques années pour que les travaux soient terminés.

N'est-ce pas pénaliser le monde paysan que d'affirmer dans le plan, officiellement par conséquent, que pendant la période d'exécution l'agriculture n'améliorera son sort qu'autant que sera améliorée sa productivité, amélioration dont, d'ailleurs, on lui mesure les moyens ?

Sur la mise en ordre des prix agricoles et des prix non agricoles, pas un mot. La disparité, en somme, est devenue une institution d'Etat.

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. Jean Durroux. Il y a mieux, c'est la véritable peur panique du Gouvernement devant l'expansion de la production à laquelle il se dit « condamné ». C'est tout juste si l'augmentation, nécessaire, de cette production n'est pas, à ses yeux, une catastrophe nationale !

Ce n'est pas ainsi que le Gouvernement convaincra le monde rural de sa volonté de rapprocher son niveau de vie de celui des autres citoyens de la nation.

Le plan, de surcroît, nous offre un autre cadeau : l'exode rural. On l'accepte, selon toute évidence, ce qui est un signe d'abandon à la facilité.

Nous savons que la modernisation, le machinisme, l'évolution des conditions de travail conduisent à une réduction de la population active agricole. Mais encore convient-il de ne pas se contenter d'enregistrer le fait. Il faut y parer, freiner le mouvement lorsqu'il devient, par endroits, excessifs.

Pourquoi l'exode serait-il le seul remède ?

Pourquoi, à ce chômage en puissance, ajouter le dépaysement ?

Pourquoi n'augmente-t-on pas les bourses des jeunes ruraux pour assurer leur reclassement ?

Pourquoi ne prévoit-on pas de retraites décentes qui, aidant à libérer certaines terres, permettraient un aménagement des propriétés ?

Pourquoi n'étend-on pas au milieu rural la création de centres de formation professionnelle accélérée ?

Pourquoi n'exige-t-on pas, pour un emploi sur place, la création des usines nécessaires ?

L'exode rural, qui devrait correspondre à un changement professionnel et non à un dépaysement automatique, nous conduit à chercher dans le plan les moyens que l'on se propose de donner aux régions pour leur permettre de retrouver leur équilibre perdu.

Le langage imagé auquel on a recours pour présenter les diverses formes d'aide — la « politique d'accompagnement » ou la « politique d'entraînement » — ne nous a pas rassurés.

Là encore, les difficultés se révèlent, les contradictions aussi et les hésitations devant les choix. En l'absence de toute manifestation d'autorité du pouvoir, on enregistre, en fin de compte, le maintien de la politique qui mène à l'hypertrophie parisienne. C'est l'anarchie ou l'absence d'une volonté réelle de décentralisation assortie de moyens concrets.

A l'inverse de Londres qui, en quelques années, a rejeté à sa périphérie un peu plus d'un million d'habitants, Paris absorbe chaque année un excédent de 80.000 à 100.000 habitants.

Des restrictions à l'implantation d'entreprises nouvelles ont-elles été recommandées par la loi ? Réponse : environ 500.

Des autorisations nouvelles sont-elles, en principe, interdites ? On n'en a accordé, c'est vrai, que 2.000, mais les chiffres que je viens de citer suffisent à montrer de quel côté on opère la décentralisation.

Et, au surplus, les investissements qui résultent de cette politique sont excessivement coûteux. Un exemple parmi d'autres : les investissements prévus pour la R. A. T. P. sont plusieurs fois plus importants à eux seuls que les investissements similaires concernant l'ensemble des villes de ce pays.

C'est, en effet, en province que nous allons trouver le plus d'incohérences, de contradictions, soit du fait de l'absence de mesures ou de moyens, soit que la sélection des travaux résulte

du hasard des préférences et des relations ou du maintien des positions qui vont à l'encontre du but que l'on se propose et que même on proclame.

L'Ariège — dont le coefficient, multiplié par huit correspond, en gros, à celui de la région nouvelle Midi-Pyrénées dont il a été question tout à l'heure — approche le record de la dépopulation et les infrastructures nécessaires à toute expansion ou reconversion y sont très en retard. Et ce n'est pas tout : certaines des industries régionales, comme celle du textile cardé, doivent faire face à des difficultés accrues parce que le pouvoir ne fait pas observer les clauses des accords internationaux.

Ce département dispose de ressources énergétiques nombreuses et variées ; on y produit des quantités importantes d'aluminium, par exemple, mais l'industrie de transformation est ailleurs beaucoup plus loin, d'où des frais de transport inutiles. Bref, pris dans les rêts de contradictions sans nombre, l'Ariège va à la ruine alors que son sol, son sous-sol et ses travailleurs lui permettraient de prendre son essor.

Quelques exemples brefs suffiront pour éclairer la contradiction que l'on relève entre l'affirmation d'une politique d'expansion régionale et sa limitation par certaines considérations du pouvoir ignorantes des réalités ou indifférentes aux nécessités régionales et humaines.

Une production hydroélectrique importante n'est pas utilisée sur place, mais transportée à grands frais ailleurs pour réanimer ailleurs une autre économie.

Le gaz de Lacq, à quelque 100 kilomètres à peine de chez nous, est déjà à Paris, l'a même dépassé, alors qu'il n'est même pas à Foix.

Des richesses minières sont inexploitées ou inexplorées. Des bâtiments industriels tout neufs restent fermés, alors qu'ils disposent de surfaces couvertes de plusieurs milliers de mètres carrés.

Les promoteurs de la réouverture, pour raison de reconversion, d'une usine de 1.000 ouvriers environ, fermée depuis plus de dix ans, se sont entendu répondre par le ministre de l'industrie de l'époque qu'il ne pouvait contraindre un industriel quelconque à s'implanter quelque part s'il ne le désirait pas.

Il y a mieux : une industrie importante, largement modernisée, le textile cardé, dont j'ai parlé tout à l'heure, occupant une place importante dans la production régionale, voire nationale, et une main-d'œuvre de plus de 4.000 ouvriers est mise en péril par une concurrence étrangère déloyale, celle de l'Italie, et ce au mépris des dispositions de l'article 226 du traité de Rome, qui prévoit des dérogations à la libération des exportations lorsque celle-ci est de nature à gêner ou à mettre en péril une région.

Très officiellement, on nous dit que la fabrication de ce textile, chez nous, doit diminuer et qu'il faut, comme dans les Vosges, se mettre à la fabrication des robinets !

Au même moment, la production italienne du même textile a augmenté de plus de 50 p. 100. Les exportations ont triplé et même quadruplé, à des prix inférieurs, car cette industrie ne supporte pas les charges sociales et fiscales qui grèvent nos prix. Et c'est ce qui me permet de dire que nous avons affaire là à une concurrence essentiellement déloyale.

Au même moment encore, la généreuse Italie fait connaître son désir de limiter les importations d'automobiles venant de France. « Ce n'est pas », comme le disait notre collègue Vidal, lors du débat qui eut lieu sur ce sujet « une concurrence ; c'est une véritable agression. »

Au même moment, de surcroît, les exportations massives de filés en provenance du Japon menacent une autre industrie française.

Que fait-on ?

On fait opposition.

N'est-ce pas l'ahurissant spectacle de l'écrasement des petites industries et des petites régions par de plus grandes industries ou régions plus fortes parce qu'elles sont mieux placées ou mieux protégées par le pouvoir ?

Tout semble se passer comme si le dernier mot devait rester au plus fort ou au plus favorisé.

Est-ce là de la planification ?

Est-ce là de l'expansion régionale ?

Est-ce la lutte contre le désert français ?

Pourquoi faut-il plus de cinq, six ou sept ans pour obtenir la création d'un établissement d'enseignement technique ?

Qui formera, pourtant, une jeunesse vouée déjà au chômage agricole ou industriel, sinon des établissements d'enseignement ? Et n'a-t-il pas été constaté, dit et répété, qu'il n'y a pas de vraie décentralisation sans décentralisation administrative et universitaire ?

Que répondre aux rares hommes de bonne volonté qui expriment le désir de venir, de créer, de transformer ou développer telles firmes ou usines quand on ne peut leur offrir ni établissement d'enseignement pour leurs enfants, ni les distractions nécessaires à la détente des leurs et d'eux-mêmes, quand manquent les installations artistiques et touristiques ?

Que dire de ces superbes vallées qui feraient l'admiration des touristes mais que les routes ne peuvent même approcher parce que leur coût est au-dessus des moyens des collectivités locales ? Cette richesse nationale en puissance ne mériterait-elle pas un autre sort ?

Cherchez donc dans le plan, même au chapitre des intentions, une réponse à toutes ces questions, un moyen pour satisfaire à toutes ces obligations.

L'expansion, même avec la participation des fonds publics, serait-elle donc faite en vue de spéculations ou bien est-elle une tâche nationale, un devoir national imposant à chacun de tirer de toutes les régions le maximum de ressources et de mettre à parité des hommes que la géographie des intérêts capitalistes a souvent placés en état d'infériorité ?

N'est-il pas urgent d'agir avant que la population active n'atteigne un niveau si bas que toute possibilité de réanimation soit interdite ?

On dirait que le temps qui passe est le seul espoir d'un pouvoir qui se refuse à des efforts nécessaires, immédiats et humains.

Et ce département est logé à la même enseigne que la quasi-totalité des départements de la région Midi-Pyrénées, laquelle n'a pas eu encore la chance d'attirer les bonnes grâces d'un pouvoir qui lui refuse le caractère de zone de reconversion et les avantages qui y sont liés s'agissant, en particulier, du pourcentage des primes d'équipement, pouvoir qui refuse aussi la création de zones d'action rurale dans une région à vocation agricole certaine.

Est-ce là de l'entraînement ?

Ne pouvait-on, d'ailleurs, envisager d'autres moyens plus efficaces que les primes d'équipement qui sont quelquefois, il faut le dire, dérisoires ? Ne pourrait-on pas imaginer un préfinancement de telles entreprises qu'il faudrait implanter là où les ressources et les moyens sont misérables et où sévit un chômage intolérable ?

Va-t-on, à nouveau, distribuer l'aide à la petite semaine au hasard des préférences, quelquefois politiques, ou des cadeaux que laisse, en passant, tel homme du pouvoir au gré de ses voyages ?

Ce n'est pas aller à l'encontre des légitimes préoccupations de ceux qui veulent planifier une économie qui en a fort besoin que de condamner le hasard, l'anarchie, l'injustice.

Je n'ai pas voulu alourdir mon exposé par des chiffres qui évoqueraient par trop l'abandon dont sont victimes certaines régions et qui montreraient que l'aménagement des infrastructures et la réanimation de certaines régions ne peuvent s'accomplir sans une remise en ordre des dotations budgétaires, dont l'insuffisance actuelle ne permet pas de satisfaire les besoins locaux, les communes étant dépourvues de moyens et incapables de trouver sur place les compléments de ressources nécessaires.

Il est banal de répéter qu'il ne peut y avoir d'agriculture prospère dans une absence ou une insuffisance d'industrie. La complémentarité de ces deux économies est souvent soulignée, mais hélas ! insuffisamment traduite dans les faits. C'est pourtant là un impératif catégorique si l'on veut éviter que ne se transforme en légitimes mouvements de colère les légitimes revendications de ceux qui, voulant travailler, ne se voient offrir que le chômage ou la déportation.

Que trouvons-nous dans le plan ? Des indications, des intentions, des hésitations aussi. Mais les moyens concrets d'une véritable décentralisation sont laissés dans l'ombre.

Faudra-t-il contraindre certains intérêts particuliers à se plier à l'intérêt public ?

Userez-vous d'autorité pour déplacer quelques patrons ou quelques cadres réticents afin d'empêcher le dépaysement de milliers de travailleurs et d'éviter la ruine et l'abandon pour certaines régions ?

Se servira-t-on des lois françaises et des accords internationaux en vue d'éviter la ruine de régions entières qui, comme par hasard, deviennent les lieux d'accueil de nombreux Algériens qu'il faudra bien intégrer et auxquels, comme le disait M. Brocas à l'instant, il sera prudent — et c'est humain — de ne pas offrir, comme seule perspective, le chômage ?

Autant de questions que nous pouvons nous poser après l'examen de ce IV^e plan. C'est pourtant un projet long, complet, fort agréable à lire malgré la diversité et la complexité du sujet. Mais avec quelle élégance y sont escamotés les problèmes principaux ! Une très grande adresse y marque l'exposé de promesses concernant des réalisations mineures, mais psychologiquement importantes et empreintes d'un coloration sociale. Une lecture attentive révèle le souci de cacher sous des expressions fort gracieusement socialisantes la véritable nature capitaliste et libérale. Il ne serait pas mauvais sur ce point de démystifier les lecteurs.

Le hasard, la bonne volonté capitaliste, l'anarchie libérale président à une programmation de l'économie qui se voudrait planificatrice. Mais sans discipline aucune et surtout sans moyens.

Oh ! ce n'est pas que les nombreux et talentueux ouvriers du plan ne nous aient pas projeté fort clairement nos devoirs, nos obligations ou nos choix. Mais il leur a été interdit, cela transparaît à chaque instant, de s'engager dans la voie du concret, de la vraie planification, et c'est ce que nous regrettons, comme nous regretterons sans doute de ne pouvoir accepter de donner notre aval à la direction et à l'orientation d'une économie pressée par l'urgence, pressée par la concurrence, pressée par le devoir d'entrer de plain-pied dans une véritable Europe et d'y jouer son rôle. Ce qui manque le plus à ce plan, ce sont les moyens, donc les convictions et les certitudes de direction et d'orientation.

Le capitalisme et le libéralisme provisoirement au pouvoir ont beau se travestir ou secouer leurs plumes, nous savions déjà qu'ils ne pouvaient planifier qu'une économie à leur mesure ou à leur service. Mais nous savons aussi que les événements et les hommes leur apporteront le plus cruel démenti qu'ils aient subi jusqu'à ce jour, par la condamnation de leurs erreurs et, nous le pensons, par une disparition prochaine. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi (n^o 1573-1728) portant approbation du plan de développement économique et social (rapport n^o 1712 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ; avis n^o 1707 de MM. Maurice Lemaire, Boscary-Monservin, Devemy, Duvillard et Pillet, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n^o 1714 de MM. Fréville, Chapuis et Debray, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.*

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)